

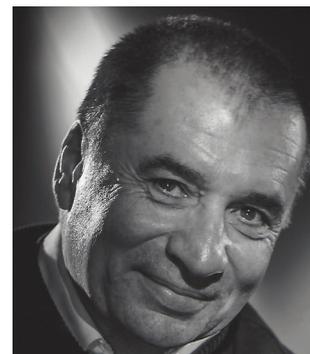


DÉCEMBRE 2017 - BULLETIN N°28

# CHÂTEAU-GARNIER, INFOS.



## LE MOT DU MAIRE



2017 s'achève et je vous invite à lire cette nouvelle gazette, qui relate la vie de notre commune et de nos associations. Un grand merci à notre équipe de rédaction pour tout le travail effectué.

2017 a été riche en événements, que ce soit au niveau de notre village ou pour notre Communauté de Communes et enfin, pour notre pays avec l'application de la loi NOTRe et des élections majeures, présidentielles tout d'abord, législatives enfin. Tous ces événements ont des répercussions majeures pour notre commune : arrêt des emplois aidés, diminution des dotations, éloignement des centres de décisions et disparition de la proximité avec la nouvelle grande région. Cette dernière devait soi-disant être source d'économies et au bout d'un an, on s'aperçoit déjà qu'il n'en est rien comme l'a avoué notre président de la Nouvelle Aquitaine Alain ROUSSET.

Notre pays a besoin d'être réformé en profondeur, d'être libéré de son carcan administratif et normatif bien que certaines mesures aillent dans le bon sens. Mais que dire de l'arrêt sans discernement des emplois aidés, de la suppression de la taxe d'habitation, source de revenus que ce soit pour notre commune, ou pour la communauté de communes et le département. De ce fait, la fiscalité locale risque de subir une sensible tendance à l'augmentation.

2017, c'est la mise en place de notre nouvelle Communauté de Communes du Civraisien en Poitou avec comme Président Jean-Olivier GEOFFROY aidé par 15 vice-présidents en charge des différentes commissions thématiques. En ce qui me concerne, je suis chargé de l'environnement et du numérique. Cette mise en place est complexe à mettre en œuvre notamment dans l'harmonisation des compétences à exercer ; 2018 sera encore une année de transition avant que la Communauté de Communes soit totalement opérationnelle.

Au niveau de notre commune, cette année a vu la fin des travaux d'enfouissement des réseaux et des travaux d'éclairage public, le début des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, du retour pour l'école de la classe à 4 jours et de la mise en place d'activités périscolaires le mercredi. Le projet de Golf commence à prendre corps notamment avec le practice sur l'eau et 2018 sera une année décisive avec l'étude de faisabilité. Comme d'habitude, nos associations n'ont pas été en reste, avec notamment l'organisation d'une journée caritative le samedi 25 novembre pour venir en aide à nos compatriotes des Antilles, durement touchés par les ouragans Irma et Maria en septembre dernier. Toutes ces actions prouvent le dynamisme de notre commune et merci à tous les bénévoles pour leur investissement.

Tout en vous souhaitant une bonne lecture, je vous présente tous mes meilleurs vœux de santé, réussite, bonheur et solidarité pour 2018 et j'aurai un grand plaisir à vous rencontrer lors des **vœux de la municipalité le samedi 6 janvier à 15 heures.**

## L'ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES :



LICAGA Lya : 16/02/2017  
 JAHN Enzo : 11/03/2017  
 JAHN Lola : 11/03/2017  
 ALCOBENDAS-MONINO Emma : 24/03/2017  
 GUILLET Eloïse : 16/09/2017

MARSAULT Bathilde née GRANIER, le 17/01/2017  
 GUICHARD Emile, le 16/02/2017\*  
 JULIEN Franck, le 19/02/2017  
 CHEVAIS Guy, le 05/03/2017  
 PRIJENT Gisèle née LEBEAU, le 09/03/2017\*  
 DEBIAIS Alice née GAILLARD, le 19/03/2017\*  
 POURADIER-DUTEIL Marie-Alix née PICHON DE VENDEUIL,  
 le 21/03/2017\*

### MARIAGES :



GERMANAUD Sébastien et ALLONCLE Carine le 09 septembre

ROUHER Yvette née BENÉTEAU, le 09/04/2017\*  
 PETREAU Guy, le 25/05/2017\*  
 MOREAU Léone née PELLETIER, le 05/09/2017\*  
 BOUYER Louise née DAVID, le 10/10/2017  
 CHAUVEAU Marcelle née LE MOUËLLE, le 15/10/2017\*  
 URBAIN Valère, le 06/11/2017  
 MERCIER Roger, le 16/11/2017\*  
 AUZARD née CHOISEL Suzanne Marie-Madeleine, le  
 3/12/2017\*

### DECES :



MOUSSAC Madeleine née RIPAULT, le 13/12/2016  
 GIRAUD Germain, le 26/12/2016  
 BOUHIER Michel, le 07/01/2017\*  
 MOREAU Berthe née CAUDY, le 19/01/2017\*  
 LUCQUIAUD Colette née MERCIER, le 13/01/2017

(\*): maison de retraite

## LE BAPTEME CIVIL

Le baptême civil est un moyen de célébrer la venue d'un enfant sans connotation religieuse et est destiné à faire rentrer l'enfant dans la communauté républicaine.

Ce baptême civil, dit également républicain a été institué par la loi du 8 juin 1794 relative aux actes d'état civil réservés aux municipalités, il a lieu en mairie et n'a pas de valeur légale.

Tous les mineurs de moins de 13 ans peuvent être baptisés civilement ; les parrains et marraines doivent, eux, être majeurs.

La décoration de la salle et de la table où est signé l'acte relève de la volonté de la municipalité et des sensibilités familiales. Toutefois, il est souhaitable que figure en bonne place les symboles et signes de la République aux couleurs tricolores : drapeaux, fleurs, rubans.

- Une bougie, symbole de la chaleur et du réconfort.
- L'eau, le sel et le pain, symbole de la nourriture.
- Du riz, image du bonheur.
- L'épi de blé, symbole de l'union et de la fraternité entre tous les hommes.

Nous avons eu le plaisir de célébrer 10 baptêmes républicains à la mairie de notre commune. Les registres de baptêmes civils ne sont tenus que depuis 2015.

## LES ILLUMINATIONS

Les fêtes de fin d'année sont toujours signes de lumières et de scintillements. Nous continuons à investir pour de nouvelles décorations :

- 4 motifs en remplacement à la cité du plan d'eau
- 2 nouveaux décors posés rue du Général Gérard Baudoux suite à l'enfouissement de réseaux.
- 5 sphères lumineuses à répartir Place de l'Europe et Place de l'Eglise.

Le montant des achats s'élève à 1615€ y compris le besoin de matériel pour les réparations effectuées par nos employés. Pour les rues, la confection de décors s'est effectuée en équipe l'après-midi du 15 Novembre et nous avons eu la surprise et l'immense plaisir de voir arriver SONIA (animatrice à la Rêverie) accompagnée de Madame Carmen FOUCAUD (95ans) résidente, nous rapportant les nœuds faits en commun à la maison de retraite .Ce fut l'occasion d'un moment très apprécié au-



tour de grimolles, boissons et café, CARMEN, demandant des nouvelles de chacun, garde un excellent souvenir de cette fin d'après-midi.

## LE FLEURISSEMENT

Comme toujours, depuis des années, nous essayons d'être vigilants pour le fleurissement afin de rendre agréable notre bourg pour le plaisir de chacun et pour donner une image accueillante aux gens de passage et aux habitants.

Nos employés y apportent les soins réguliers d'arrosage et de fertilisation avec un résultat concluant notamment pour les jardinières de la salle des fêtes, des deux ponts ainsi qu'autour du Monument aux Morts.

Les compliments qui nous ont été donnés à ce sujet font plaisir et chaud au cœur. Nous avons conscience que d'autres endroits ont besoin d'être aménagés, en particulier dans le Bas-

Bourg au niveau des pompes de relevage.

Les travaux concernant ces pompes étant réalisés, un projet d'embellissement est en réflexion avec la participation de nos employés.

Le montant de ces réalisations s'élève à 1350€ y compris l'achat de 2 grands pots en remplacement des 4 positionnés sur les marches d'entrée de la Mairie.

Dans le cadre du programme de régulation des produits phytosanitaires et économie de l'eau, un après-midi de sensibilisation a été organisé à Château-Garnier par EAUX DE VIENNE qui a

pris en charge le coût de l'ensemencement de vivaces, rue Alfred Bouchard.



## LE RUCHER COMMUNAL

Notre rucher communal, installé l'année dernière, a produit 18 kg de miel de printemps (colza et autres fleurs). Il a néanmoins connu quelques déconvenues : une de nos trois ruches a fini par perdre la totalité de ses occupantes en raison d'un nombre d'abeilles décroissant et subissant des attaques de frelons asiatiques.

C'était sans compter sur la pugnacité de nos apiculteurs qui ont capturé un nouvel essaim et l'ont installé dans la ruche.

Les employés communaux ont aménagé un abri contre le vent avec des claustres de récupération car les abeilles craignent les courants d'air.

Les cultures d'été (tournesol, luzerne) et la présence de beaucoup de fleurs sau-

vages aux abords des ruches ont permis à nos abeilles de produire 38 kg de miel.

Les enfants de l'école qui participent aux activités périscolaires se font un plaisir de mettre ce miel en pots et de décorer les étiquettes avec tout le talent et la créativité que nous leur connaissons. Marylène en réserve quelques pots pour agrémenter les repas de la cantine.

Les habitants de Château-Garnier amateurs de miel ont la possibilité d'en acheter à la mairie, L'argent récolté sera versé au profit des activités périscolaires.

Il reste à remercier nos apiculteurs pour le temps passé à la récolte du miel et à la surveillance de notre rucher.



## LA VOIRIE

L'entretien des voies publiques est régulier et tous les ans un budget y est affecté. Un revêtement en bicouche a été réalisé sur les routes de LAFA, TOUSSAC, CHEZ PELLEGRIN, BARRIERE, CHEZ PIBOUILLE.

### PROGRAMME POINT A TEMPS (PATA)

C'est une formule qui permet l'imperméabilisation de la structure.

Les routes concernées sont : le BOIS RENAUD, LE BOIS DE LA LEU, LE BRIZARD, HOREB, LA LIONNIERE, LE COURTEIL.

Le matériel de la Communauté de Communes nous permet avec nos employés de minimiser les coûts de ces travaux.

Le montant des frais d'achat de divers matériaux pour ces réalisations s'élève à

22375.00€ y compris la location du matériel et la mise à disposition des employés communautaires ainsi que les curages de buses exécutés par les services d'EAUX DE VIENNE.

### CREATION DE FOSSES

Des besoins de création de fossés se sont révélés nécessaires afin de faciliter l'évacuation des eaux et ainsi d'essayer de pallier aux inondations suite aux gros orages (notamment celles du 9 juillet).

Le conseil a accepté le devis de location d'une pelleteuse sur 7 jours aux ETS FRADET pour un coût de 1926.24€ et les travaux ont pu être réalisés par les employés aux villages du BOIS RENAUD, LE COURTEIL, CHEZ BOIS, ROUTE DE CHEZ PIBOUILLE.

### AUTRES TRAVAUX DE VOIRIE

Quelques longueurs de chemins ruraux ont été empierrés avec la participation des riverains (Savaillé, chemin de Monchandy à la route d'Usson...)

Comme tous les ans, des travaux d'élagage et de fauchage ont été réalisés et de l'élagage grande hauteur est prévu sur certains chemins cet hiver.

Les dépenses totales d'entretien de la voirie en tenant compte du temps passé par le personnel communal peut-être estimé à environ 39500€. Il convient de noter qu'un fond de concours à hauteur de 18000.00€ nous est attribué par la Communauté de Communes pour cet entretien.

## LE POINT SUR LES TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DU RÉSEAU ASSAINISSEMENT

La compétence assainissement a été transférée à Eaux de Vienne au 1<sup>er</sup> janvier 2016, anticipant l'obligation de la loi NOTRe du transfert obligatoire en 2018 de la compétence assainissement et eaux pluviales. Ce transfert de cette compétence a également été effectué par la quasi-totalité des communes du Comité local du Sud Vienne (territoire de l'ex SEASV) et il a été décidé en 2015 de mutualiser les moyens et d'aller vers un tarif unique en 5 ans.

Grâce à cette mutualisation, il est possible d'effectuer des travaux que certaines communes auraient eu du mal à gérer et financer seules. C'est le cas pour notre Commune, où, pour donner suite au diagnostic assainissement effectué précédemment, un certain nombre de travaux dits prioritaires étaient à réaliser pour un mon-

tant dépassant nos capacités financières.

Dans ce cadre-là, d'importants travaux ont été réalisés sur notre commune par Eaux de Vienne en 2017:

#### • Au cours du 1<sup>er</sup> semestre :

- \* Réhabilitation des stations de relevage, notamment celle du Bas-Bourg pour un montant de 100000 € : Subventions de 28% de l'Etat via la DETR obtenue en 2015 par la Commune et 40% de l'Agence de l'eau.

#### • Au cours du 2<sup>ème</sup> semestre :

- \* Curage et épandage des boues de la lagune : 15 000€ H.T.
- \* Début des travaux de mise en séparatif des réseaux : rue Gérard Bau-

doux, Impasse de chez Pibouille  
Impasse des Passeroses, rue du Maréchal Ferrant et la rue du Clain.

#### • Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018

- \* Fin des travaux de mise en séparatif : rue du Bas-Bourg, rue de l'Ancienne Poste, rue du Marché Couvert.

Le coût de cette tranche de mise en séparatif s'élève à environ 300000€ (Subvention 10% du Conseil Départemental de la Vienne et 40% de l'Agence de l'eau)

Quand ces travaux seront terminés, il sera alors possible de réhabiliter les voiries qui auront beaucoup souffert suite aux enfouissements des réseaux et de la mise en séparatif.



## LE POINT SUR LA SECURITE DANS NOTRE COMMUNE

2017 a été caractérisé par une recrudescence importante des vols et chapardages. De nombreux particuliers et entreprises ont été touchés parfois 2 fois à quelques semaines d'intervalle (dont 1 fois avec utilisation d'une voiture bélier).

La commune a subi un vol conséquent dans la nuit du 4 août 2017. L'Atelier Municipal a été cambriolé pour un montant estimé à 8393 € environ: 500L de carburants, 1 tronçonneuse, 1 débroussailleuse, un nettoyeur haute pression, un groupe électrogène, divers outils et matériel électroportatif... L'assurance prend une partie du vol en charge à hauteur de 6275€.

Conformément à la décision municipale du 9 septembre, la majeure partie du matériel a été renouvelée pour permettre à nos employés municipaux de travailler dans des conditions correctes .

### SECURISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Suite au cambriolage du 4 août, le Conseil Municipal a décidé de sécuriser l'atelier Municipal, la cantine et les écoles avec des détecteurs d'intrusion et des alarmes.

Après consultation de 4 entreprises et étude de 3 devis (MPS, ALARM TELECOM SERVICE, O.D.P.P.) la société MPS a été retenue pour un montant global de 2770.65 € HT (Cantine et dépôt communal : 1693.42€ ,Ecole et garderie : 1077,23€ ) contre 5274 € HT pour TELECOM SERVICE et 9126 € HT pour O.D.P.P.)

Les alarmes et les détecteurs de présence ont été posés en cette fin d'année et seront mis en service après formation du personnel et des utilisateurs des locaux concernés courant janvier.

## LE POINT SUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2017

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques terminés fin 2016, il restait à poser les poteaux et les lanternes de l'éclairage public dans les rues concernées. Ces travaux qui se sont terminés en août 2017, étaient effectués dans le cadre du dispositif Eclairage public et Economie d'énergie 2015 initié par l'ex-région Poitou Charentes en partenariat avec l'ADEME et l'aide de la Soréglies.

Les objectifs étaient les suivants ;

- Accélérer le taux de rénovation des parcs vétustes de l'éclairage public
- Réduire les consommations énergétiques liées à l'éclairage public
- Anticiper le règlement européen qui implique un retrait du marché des lampes à vapeur à mercure
- Réduire les nuisances lumineuses afin de contribuer notamment à la préservation de la biodiversité et à la qualité d'observation de la voûte céleste.

Assurer une bonne gestion des composants issus des démontages et des substitutions des points lumineux ainsi qu'une bonne valorisation par recyclage de

ces déchets.

Grâce à ces travaux notre classification énergétique est A+ et notre consommation passe de 1.45kWh/m<sup>2</sup>.an à 0.65 kWh/m<sup>2</sup>.an. L'économie financière annuelle devrait s'élever à 1421 €/an et l'économie de CO2 devrait être de 1.55 tonne/an.

Le coût total de ces travaux d'économie d'énergie se sont élevés à 30554€ TTC et les subventions à 14498€ (ADEME, FREE = Région Poitou-Charentes : Fond Régional d'Excellence Environnementale, Soréglies) auxquelles il faut rajouter le FCTVA (6111€) soit un coût net pour la Commune de 9945€ et un temps de retour sur investissement de 7 ans environ. Le coût des travaux d'éclairage public hors travaux d'économie d'énergies s'est élevé quant à lui à 23902€

Grâce à ces travaux, il est désormais possible de gérer les nouveaux points lumineux individuellement ou par groupe (sous certaines conditions) et de les programmer tant au niveau intensité que durée de fonctionnement en fonction des besoins notamment les week-ends.

Le lundi 6 novembre la Commission éclairage public s'est réunie en soirée pour définir en concertation avec M. Heil-

mann (Réfèrent Technique EP de Soréglies) et M. Bezaguet de Soréglies le réglage de l'intensité des LED et la durée des temps de fonctionnement .

Les réglages suivants ont été retenus :

### Durée d'éclairage :

Règle générale :

- \* De 6h30 au lever du jour
- \* De la tombée du jour à 23h.

*Règle d'exception pour 11 points lumineux autour de la salle des fêtes et de l'Eglise (+ 1 lanterne face à la mairie) :*

- \* De 6h30 au lever du jour
- \* De la tombée du jour à 23h55 **sauf du vendredi au dimanche soir où ils fonctionneront toute la nuit.**

### Intensité d'éclairage :

- \* 6 luminaires sont réglés à 80% de leur puissance de l'allumage à l'extinction.
- \* 9 luminaires sont réglés à 70% de leur puissance à l'allumage puis 50% 2h00 après.
- \* 44 luminaires sont réglés à 50% de leur puissance à l'allumage puis 30% 2h00 après.

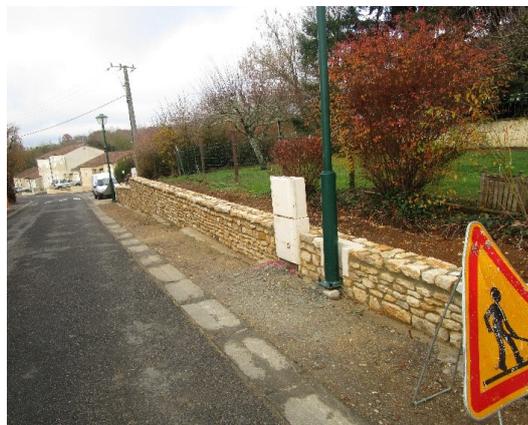
## LES TRAVAUX RUE DU MOULIN

Le trottoir longeant la parcelle BO 330 appartenant à M. Mme HEBRAS Jacques en face de la Maison de Retraite était très étroite et ne permettait pas d'assurer en toute sécurité le cheminement vers le parking de Tragwein.

En effet, la dégradation de la butte de terre a progressivement réduit la largeur du trottoir. Dans ces situations de route située en contrebas d'un terrain, la commune se doit de sécuriser la route en construisant un mur de soutènement. Ce dernier a été construit en totale collaboration avec le propriétaire du terrain, M. Hebras Jacques, qui spontanément a proposé sa participation pour ce projet. Celle-ci a consisté à fournir son expertise de maçon réputé pour la qualité de ses réalisations ainsi que diverses fournitures (pierres de taille, 3/4 des parpaings, ciment, ferrailles, mélange ...). Son aide à la construction du mur avec notre employé communal Jean-Pierre Baudet a permis de réaliser un très bel ouvrage. Nous félicitons sincèrement Jean-Pierre et Jacques pour ce travail.

Ce point d'insécurité étant résolu, il reste le problème du rétrécissement dans le virage en face des maisons de M. Deschamps et de M. Licoine. En plusieurs occasions les débords de couverture ont été endommagés par des véhicules serrant trop à droite, en montant la rue. Le problème a été provisoirement résolu par la mise en place d'une ligne blanche et la pose de potelets en plastique (voir photo). Toutefois, ceci ne résout pas la dangerosité de ce virage pour les piétons et une réflexion est menée pour élargir le trottoir également. Pour cela, il faut obtenir l'accord des propriétaires riverains pour pouvoir établir un arrêté d'alignement.

En parallèle, La Municipalité étudie la possibilité d'une mise en sens unique de cette rue et sa mise en zone 30 pour sécuriser au mieux les piétons empruntant cette rue. Pour être cohérent, la rue Maisonnay devrait également être mise en sens unique. La Commission voirie fera des propositions prochainement.



## AUTRES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2017

### Pose de la signalisation des villages

Début 2017, les plaques et les numéros ont été posés par les employés communaux sauf pour les propriétaires désirant les poser eux-mêmes.

### Travaux de mise en accessibilité et de réfection des cours d'écoles.

Les travaux de mise en accessibilité et de réfections des cours se sont montés à :

- 13809 € pour l'aménagement des toilettes de la cantine
- 8022 € pour l'aménagement des toilettes de l'école
- 27930 € pour l'accessibilité de l'école maternelle, la réfection des cours de l'école

Tous les travaux de mise en accessibilité budgétés pour 2017 n'ont pu être réalisés.

### Il reste à effectuer en 2018 :

- 9947 € pour l'aménagement des toilettes de la Salle de Fêtes
- 12136 € pour l'accessibilité de la Salle Semailles aux Vents (changement de la porte d'entrée et mise à niveau du plancher.



## INFORMATIONS SUR L'HOTEL-RESTAURANT

### DÉSACTIVATION DES CUVES

Depuis le départ de Mme Perrin en octobre 2005, les pompes à carburant ELAN ont été démontées par leur propriétaire la société CPO. Bien que les cuves soient aux normes, la législation actuelle ne permet plus la réouverture de la station et il convenait de les dégazer, les nettoyer et enfin les retirer ou à défaut les neutraliser par un solide physique inerte (arrêté du 29 juin 1998, article 18) pour éviter

toute explosion due aux éventuelles vapeurs d'essence résiduelles. Cette opération n'ayant pas été faite par le dernier exploitant et compte-tenu des travaux d'assainissement prévus à proximité, il est apparu nécessaire de procéder à cette désactivation dans les meilleurs délais par une entreprise spécialisée et agréée. Cette opération a été confiée à la société Sanitra Fourrier du groupe Suez et a été réalisée mi-septembre. Les cuves n'ont pas été retirées mais remplies de béton maigre. Le coût de l'opération s'est élevé à 3930 € HT.

### REPRISE DU BAR-HOTEL-RESTAURANT

Mme Gruson Delphine ayant signifié son départ au 1<sup>er</sup> juin 2017, la commune était à la recherche d'un repreneur crédible.

Deux candidats repreneurs se sont manifestés et après étude des comptes de résultat et étude de faisabilité, seul M. Grollier Francis, qui exploite le Bouton d'Or à St Romain et dont la réputation n'est plus à faire, a manifesté son intérêt pour la reprise.

Le projet de M. Grollier sera présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2017, Le bouclage de la gazette ayant eu lieu avant, il ne nous est pas possible de donner ici la décision finale.

Toutefois nous pouvons donner les grandes lignes du projet

(sous réserve de modifications):

- Location (baux professionnels) des 2 bâtiments (Bar Hôtel-restaurant et logement)
- Maintien du bar
- Mise en place d'un dépôt de pain le mardi
- Emploi de 2.5 temps plein,
- Ouverture fin mars-début avril

Cette réouverture, si elle se réalise, est un véritable challenge pour M. Grollier et nous comptons sur tous les habitants de notre commune et notamment nos associations pour lui faire le meilleur accueil et contribuer à la réussite du projet.

## ACHAT ET VENTES DE TERRAINS

Conformément à la décision du conseil municipal du 8 septembre 2017 :

- \* la parcelle cadastrée section AZ n° 256 appartenant à M. & MME CHASTAGNIER, d'une superficie de 3 m<sup>2</sup>, sur laquelle se trouve la Croix des Minières, sera acquise en début d'année pour 1€.
- \* La parcelle cadastrée BPO n° 261 et 262 appartenant à M. Thimonier, d'une superficie de 1277 m<sup>2</sup> jouxtant le logement communal rue de l'Ancienne Poste a été acquise pour un montant de 2839 €.

Conformément aux délibérations du conseil municipal des 28 septembre 2007 et 06 juillet 2017 : La parcelle AS n° 76 de 209 m<sup>2</sup> a été vendue à M. et Mme Bombard pour la somme de 52.25 €.

Conformément aux délibérations du conseil municipal des 29 juin 2006 et 06 juillet 2017 : La parcelle AX n° 312 de 150 m<sup>2</sup> située à Lallier sera vendue début 2018 à Mme Tournon Nathalie pour la somme de 435 € (coût du terrain + frais de bornage).

## LES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2018

### Les Principaux projets et investissements 2018.

- Enfouissement des réseaux et éclairage Public route de Sommières :
- Etude du transfert de la mairie et de l'agence postale dans le presbytère pour constituer une Maison des Services de Proximité
- Etude de faisabilité du projet d'un Golf 9 trous
- Achat de tables pour la Salle des Fêtes
- Achat d'un lamier pour l'élagueuse
- Travaux accessibilité du Bar Hôtel Restaurant.
- Travaux de sécurité routière
- Vitraux de l'Eglise

## LES CHIENS ERRANTS - FUGUEURS

Régulièrement des chiens divaguant sur la commune, nous sont ramenés ou signalés par des âmes charitables avec une recrudescence en période de chasse.

Pour rappel, est considéré comme en état de divagation **tout chien** qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

**Petit conseil :** si vous trouvez un animal qui vous semble en état de divagation, assurez vous avant de le recueillir et de le confier à la mairie, qu'il n'est pas en action de chasse ou à proximité d'habitation.

Les chiens en état de divagation trouvés sur notre commune sont pris en charge par [la Fourrière de MAIRE L'EVESCAULT](#) auprès de laquelle l'ex-Communauté de Communes du Pays Gencéen a passé une convention dans les conditions fixées par la réglementation (art 213-3 du code rural et loi relative aux animaux dangereux et errants à la protection des animaux du 6 janvier 1999).

Dès l'accueil de l'animal dans la fourrière, son responsable, après lecture du tatouage ou de la puce électronique, effectue les recherches en vue de retrouver le propriétaire et le prévenir de la présence de son animal en fourrière par tous moyens (presse, téléphone, courrier etc...).

Si, comme la loi l'oblige, le chien est identifié par puce électronique ou tatouage, la recherche du propriétaire est généralement facile (à condition que le propriétaire ait bien communiqué son adresse et numéro de téléphone en cas de changement de domicile à ICAD : société d'Identification des Carnivores Domestiques) et les frais seront limités. Le propriétaire retrouvé devra s'ac-

quitter dans ce cas **des frais d'hébergements (10 €/j) et des frais de capture (50 €).**

A l'issue du délai de garde légal de 8 jours francs et ouvrés, tout animal identifié, non réclamé par son propriétaire, est considéré comme abandonné, et devient la propriété du gestionnaire de fourrière

En cas de non identification ou si les coordonnées du propriétaire n'ont pas été mises à jour, les animaux trouvés sont conservés pendant la durée légale de 8 jours francs et



ouvrés et ils ne pourront être remis à leur propriétaire qu'après avoir été identifié conformément à l'article L214-5. Les frais d'identification sont à la charge du propriétaire.

Si à l'issue de ce délai, l'animal n'est pas réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière, qui en dispose dans les mêmes conditions que celles mentionnées au II de l'article. Si l'état de santé du chien le permet, le gestionnaire de la fourrière dont dépend notre Commune le cède à une Association de protection animale qui pourra le proposer à l'adoption (article L. 211-25 du Code rural).

Si le propriétaire est retrouvé pendant la durée légale de 8 jours francs, son animal lui est rendu après avoir été identifié et acquitté **des frais d'hébergements (10 €/j), des frais de capture (50 €) et des frais d'identification (63.50 € environ).**

Dans le cas contraire, les animaux en fourrières ne pouvant être adoptables en direct

par des particuliers. Ils seront sortis obligatoirement par une association qui pourra soit les faire adopter sous contrat soit les placer en famille d'accueil.

Après l'expiration du délai de garde, si le vétérinaire en charge du contrôle de la fourrière en constate la nécessité, il procède à l'euthanasie de l'animal. Cette euthanasie n'est effectuée qu'en dernier recours à titre généralement compassionnelle pour éviter les souffrances de l'animal.

### Que faire en cas de perte de votre animal de compagnie ?

- Renseignez-vous au plus vite, en cas de perte de votre animal:
- Auprès des mairies proches de votre domicile
- Auprès de la Fourrière de MAIRE L'EVESCAULT : 0549293801
- Contactez le fichier d'identification des carnivores domestiques i-cad au **0810 778 778** pour que votre animal soit déclaré perdu.

**DEPART D'AUDREY LAVAGNE**

Audrey a quitté ses fonctions d'adjointe administrative le 1er octobre suite à son désir de mutation.

Etant titulaire d'un bac pro secrétariat en 2001, elle a travaillé dans la grande distribution en région parisienne jusqu'en 2005.

Puis étant installée sur Château-Garnier, elle a occupé un poste de CAE à la commune.

A la fin de son CAE, ayant les qualités requises et la poste devenant une agence postale communale dans les locaux de la Mairie, la Municipalité l'a embauchée comme contractuelle le 1er mars 2008 puis comme stagiaire avec le grade d'adjoint technique le 1er mars 2009 à raison de 26h par semaine. Titularisée à l'issue de son congé maternité le 1er mars 2010, son temps de travail passe en 2012 à 32 heures et en 2013 à 33 heures par semaine. Intégrée dans le grade d'adjoint administratif le 1er juin 2014, son temps de travail passe de 33 heures à 35 heures par semaine au 1er octobre 2014.

Très appréciée de tous et en gage de sympathie, un moment convivial a été organisé le 14 septembre, salle Semailles au Vent, entourée de la Municipalité et de ses collègues.

Monsieur le Maire a rappelé sa très bonne collaboration, son sérieux et son professionnalisme et la perte que son départ représentait.

L'émotion régnant, fleurs et cadeaux lui ont été remis avec bien sûr l'espoir de se rencontrer à Chateau-Garnier.



## PROJET DE GOLF NATUREL 9 TROUS DES BRANDES COMMUNALES

Initié fin 2016 par Daniel Poulain, que nous remercions vivement pour son engagement sans faille, le projet de Golf 9 trous a pris de la consistance en 2017 : tout d'abord, par la création de l'Association du Golf des Brandes lors de l'assemblée générale du 6 avril 2017, puis par la mise en place du practice sur l'eau et d'un parcours initiatique qui ont permis l'organisation de journées portes ouvertes pour la Pentecôte. Précisons que ce projet se fait en total partenariat avec le Comité de Gestion du Plan d'eau. Des cours d'initiation au golf ont été organisés 2 mercredis de suite par Daniel Poulain aidés par Alain Guilleminaud pour les enfants dans le cadre des activités périscolaires. Ces cours ont rencontré un franc succès auprès des enfants, certains se révélant comme de futurs golfeurs.



Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui, sous la houlette de leur président et l'aide ponctuelle des employés communaux et du Plan d'eau, ont permis ces premières réalisations.

Le 2ème semestre 2017 a permis de mieux préciser la nature du projet, de prendre l'avis de personnes compétentes pour arriver à la proposition d'un golf naturel 9 trous qui s'étendrait sur près de 22 ha avec 2.3 km de parcours. Ce golf naturel sera conçu pour limiter au maximum les frais d'entretien et ne devrait pas nécessiter d'arrosage (sinon il sera limité au strict minimum). Pour cela, les greens seront synthétiques et le fairway planté d'un gazon spécifique court qui ne sera tondu que les 100 premiers mètres avec une tondeuse classique (comme pour le gazon du stade).

Ce projet qui est inscrit dans les Contrats de Territoire signés avec l'Etat et le département, devrait aboutir au printemps 2020 si tous les obstacles ont pu être surmontés.

2018 va être une année décisive avec les études de faisabilités administratives (obtention du permis de construire pour le club house et des diverses autorisations pour l'implantation du golf), financières et économiques. Pour ces diverses études incontournables, le conseil municipal a voté un budget de 15000€ lors du débat d'orientation budgétaire du 24 novembre.

Pour mener à bien ces différentes tâches, un Comité de Pilotage (COPIL) a été mis en place qui comprend :

- François Audoux, maire
- Daniel Poulain, président du Golf des Brandes
- Michel Rouet, président du Comité de Gestion du Plan d'eau
- Jacques Niort, conseiller municipal et membre du Comité de Gestion du Plan d'eau
- Gérard Hébras membre du Comité de Gestion du Plan d'eau
- Jean-François Ebras, membre du Comité de Gestion du Plan d'eau
- Denis Roch, initiateur de la rénovation du Golf de Chalon, conseiller technique (ancien Capitaine des Equipes de France Universitaire filles et garçons de Golf)
- Alain Guilleminaud, membre du Golf des Brandes
- Bernard Ducarroux, membre du Golf des Brandes
- Jean Charles Pichereau, membre du Golf des Brandes.

Ce COPIL est susceptible de modifications et sera aidé par plusieurs commissions (Commission bâtiment Club-house, ...)

Dès janvier, la visite de 2 golfs utilisant des greens synthétiques seront visités et les démarches administratives seront lancés. Les études de faisabilités économiques et financières seront, elles, lancées au cours du 1er trimestre et les résultats ainsi que les premiers estimatifs du coût global devraient être connus si tout se passe comme prévu à la fin du 1er semestre 2018. Si le projet est économiquement réalisable, les travaux devraient commencer au printemps 2019.

Sous ces réserves, ce projet est essentiel pour l'avenir de notre commune et constitue les prémices de d'autres aménagement de l'Aire Naturelle du Plan d'eau qui est un point d'attractivité incontestable. Il mérite la mobilisation sans faille de nous tous : Conseil Municipal, habitants de la Commune, Membres de du Golf des Brandes et du Comité de Gestion du Plan d'eau.

En attendant un terrain d'entraînement va venir compléter le practice sur l'eau dans l'ancien parc aux daims.

## LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### REUNION DU 16 DECEMBRE 2016

#### TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE ET CASES DE COLUMBARIUM AU 1ER JANVIER 2017

TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE « SEMAILLES AU VENT » AU 1ER JANVIER 2017		Concession perpétuelle : 350€ le m <sup>2</sup> , concession cinquantenaire : 120€ le m <sup>2</sup> , concession trentenaire : 61 € le m, concession temporaire (15ans) : 30€ le m <sup>2</sup> et case de columbarium pour une durée de 30 ans : 490€
Objet de la location	Tarif	
Réunion association de la commune	gratuit	<b>CONVENTION AVEC LE SYNDICAT « EAUX DE VIENNE-SIVEER » POUR L'ENTRETIEN ET LE CONTROLE DES EQUIPEMENTS INCENDIE</b> Sera confié au syndicat « Eaux de Vienne-Siveer », le contrôle des hydrants ainsi que l'option. Le coût de la convention est de 29€ HT par an et par hydrant. Le coût de l'option est de 35€ HT par an et par réserve incendie.
Réunion association hors commune	40 €	
Réunion habitant de la commune	30 €	
Repas froid, séance récréative, habitant ou association de la commune (1 journée)	57 €	
Repas froid, séance récréative, habitant ou association hors commune (1 journée)	100 €	

#### NON VALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide l'admission en non valeur de la somme de 3027.81€, représentant la somme due par Mme DECLERCQ au titre des années 2012 et 2014.

#### LOCATION DU LOGEMENT SIS 2 RUE DU MARCHÉ COUVERT

Le logement sis 2 Rue du Marché Couvert et le garage sis place de l'ancien Hôtel des Voyageurs seront loués à Mesdames URBAIN Catherine et URBAIN Valérie à compter du 16 janvier 2017 aux conditions suivantes pour un loyer mensuel de 400€ payable à terme échu. Un dépôt de garantie égal à 1 mois de loyer sera demandé.

#### PROJET DE DEPLACEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Par 11 voix pour et 1 abstention, le conseil est favorable au projet de déplacement de la bibliothèque dans le logement de l'école, 1 rue Alfred Bouchard.

## REUNION DU 3 FEVRIER 2017

#### CONVENTION DE SERVITUDES SUR DES CHEMINS RURAUX DE LA COMMUNE

Une indemnité forfaitaire et globale de 52.500,00€ sera versée à la commune en contrepartie des droits de passage, de passages de câbles et de survol nécessaires à la construction et l'exploitation du parc éolien consentis par cette dernière à ENERTRAG POITOU CHARENTE II.

#### SECURITE ROUTE D'USSON

Suite à un courrier de M. et Mme MALIER, cosigné par les autres riverains de la rue des Violettes, concernant la vitesse excessive des véhicules malgré les chicanes qui ont été installées, le conseil municipal décide de contacter la DAEE pour l'établissement d'un plan de sécurité du bourg, d'acquiescer et de poser, après étude des prix, des coussins berlinois pour obliger les usagers de la voie à réduire leur vitesse dans la rue des Violettes et d'étudier la nécessité de poser d'autres coussins berlinois, notamment à l'entrée du Bourg, Route de Gençay.

#### Demande de l'application de l'art L111-4 du code de l'urbanisme pour la demande de certificat d'urbanisme n° CU 086 064 17 E0002

Le Conseil Municipal souhaite qu'un certificat d'urbanisme positif soit délivré pour ce projet de construction d'une structure équestre (environ 15 box, manège de 30m x 40m, carrière de travail de 60m x 40m) et d'une maison d'habitation de 120m<sup>2</sup> au sol sur les terrains sis le long du chemin de Chez Linet.

#### DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Le Conseil Municipal demande que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu pour que les propriétaires puissent être indemnisés.

#### RELIURE DES REGISTRES D'ETAT CIVIL

Deux reliures au prix unitaire de 240€ TTC soit 480€ seront réalisées par Mme Elisabeth BETOUX

#### ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ROUTE DE SOMMIERES 1ERE ET 2EME TRANCHES

Afin de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux Route de Sommières, la commune souhaite adhérer au programme FACE (Fond d'Amortissement des Charges d'Electrification). Les coûts estimés pour l'enfouissement des réseaux pris en charge par le Syndicat Energie Vienne et le FACE s'élèvent à 75000€ pour la 1<sup>ère</sup> tranche et 90000€ pour la 2<sup>ème</sup> tranche. Le coût des travaux d'enfouissement de l'éclairage public est estimé à environ 30000€ Ht pour la 1<sup>ère</sup> tranche et 48000€ HT pour la 2<sup>ème</sup> tranche. Le coût des travaux d'enfouissement de France Telecom est estimé à environ 30000€ Ht pour la 1<sup>ère</sup> tranche et 35000€ HT pour la 2<sup>ème</sup> tranche.

#### CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CPA DE LATHUS

La commune s'engage à diffuser à toutes les familles les dépliants du CPA et faire ainsi bénéficier les habitants du tarif

BATIMENTS	COUTS ESTIMES HT	TTC	ANNEE REALISATION PREVUE
Mairie	18 770 €	22 524 €	2017 pour les travaux extérieurs. Différé pour le reste
Ecole	14 270 €	17 124 €	2017 (juillet – août)
Wc public	520 €	524 €	2017
Salle des fêtes	13 810 €	16 572 €	2017 pour les sanitaires et accès extérieur.
Salle des associations	3 280 €	3 936 €	2017
Eglise	2 550 €	3 060 €	Travaux à effectuer en régie en 2017
Bibliothèque	7 390 €	8 868 €	Pas de travaux vu le projet de transfert
Hôtel le Castel	2 225 €	2 670 €	Travaux différés

« Partenaires » (- 25% du tarif « autres »).

#### AGENDA ACCESSIBILITE

Après étude des coûts, le Conseil Municipal décide de programmer les travaux comme décrit dans le tableau ci-contre.

Pour la cantine et la maison médicale, l'étude est en cours de réalisation.

#### STAGE AGENT D'ENTRETIEN DU BATIMENT POUR M. CAUET DANS LE CADRE DES CONTRATS D'AVENIR

La durée du stage : 770 heures sur 110 jours sur 3 ans (280 heures en 2017, 350 heures en 2018 et 140 heures en 2019). Le coût de la formation (repas compris) : 8038.80€ dont 4533.92€ à payer en 2017 et 3504.88€ en 2018.

## REUNION DU 23 FEVRIER 2017

### TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE

Travaux retenus pour 2017 : mise en accessibilité de l'école (mise à niveau des cours, mise en accessibilité des entrées, des toilettes et de la garderie) pour un montant HT estimé à 44463.55€, mise en accessibilité des toilettes de la cantine scolaire pour un montant HT estimé à 9948.53€, mise en accessibilité des toilettes de la salle des fêtes pour un montant HT estimé à 8249.49€, mise en accessibilité des toilettes publiques place de l'église pour un montant HT estimé à 262.88€ et mise en accessibilité de la salle Semailles au Vent pour un montant HT estimé à 2624.74€.

Pour l'ensemble de ces travaux dont le coût HT estimé s'élève à 65589.19€, le Conseil Municipal sollicite une subvention du Conseil Départemental (ACTIV 3) d'un montant de 22900€ et une subvention DETR égale à 30% du montant des travaux HT soit 19677€.

### TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU BOURG

Le conseil décide l'achat de 10 « coussins berlinois » avec les panneaux réglementaires pour un montant de 9424.24€ HT et sollicite une subvention DETR égale à 30% du montant des travaux HT soit 2827€.

### COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2016

#### BUDGET PRINCIPAL

- Investissement :

Dépenses : Prévu : **48 6726.75**, Réalisé : **305086.05**. Reste à réaliser : **87964.00**

Recettes : Prévu : **486726.75**, Réalisé : **28 3326.20**. Reste à réaliser : **54080.00**

- Fonctionnement :

Dépenses : Prévu : **73 1738.10**, Réalisé : **501816.04**. Reste à réaliser : **0,00**

Recettes : Prévu : **731738.10**, Réalisé : **72 5655.77**. Reste à réaliser : **0,00**

- Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - **21759.85**, Fonctionnement : **223839.73**. Excédent global de clôture : **202079.88**

#### HOTEL-RESTAURANT

- Investissement : Dépenses : Prévu : 24 **832.92**, Réalisé : **7419.64**. Reste à réaliser : **0**

Recettes : Prévu : **24832.92**, Réalisé : **23 938.92**. Reste à réaliser : **0**

- Fonctionnement : Dépenses : Prévu : **13 666.14**, Réalisé : **10106.22**. Reste à réaliser : **0,00**

Recettes : Prévu : **13666.14**, Réalisé : **13 519.71**. Reste à réaliser : **0,00**

- Résultat de clôture de l'exercice : Investissement : **16519.28**, Fonctionnement : **3 413.49**. Excédent global de clôture : **19 932.77**

#### MAISON MEDICALE

- Investissement : Dépenses : Prévu : **10655.56**, Réalisé : **4411.64**. Reste à réaliser : **0.00**

Recettes : Prévu : **10655.56**, Réalisé : **2155.56**. Reste à réaliser : **0,00**

- Fonctionnement : Dépenses : Prévu : **14824.31**, Réalisé : **4957.24**. Reste à réaliser : **0,00**

Recettes : Prévu : **14824.31**, Réalisé : **15021.57**. Reste à réaliser : **0,00**

- Résultat de clôture de l'exercice : Investissement : **-2256.08**, Fonctionnement : **10067.33**. Excédent global de clôture : **7811.25**

**•CHAUFFERIE COLLECTIVE**

• **Investissement** : Dépenses : Prévu : **49944.62**, Réalisé : **21655.05**. Reste à réaliser : **0.00**

Recettes : Prévu : **49 944.62**, Réalisé : **36 394.62**. Reste à réaliser : **0,00**

• **Fonctionnement** : Dépenses : Prévu : **93 059.21**, Réalisé : **68 127.53**. Reste à réaliser : **0,00**

Recettes : Prévu : **93 059.21**, Réalisé **93 324.91**. Reste à réaliser : **0,00**

• **Résultat de clôture de l'exercice** : Investissement : **14 739.57**, Fonctionnement : **25 197.38**. Excédent global de clôture : **39 936.95**

**RECOURS AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION**

Pour remplacer le secrétaire de mairie qui sera absent pour maladie du 8 mars au 25 mars, une personne sera recrutée par l'intermédiaire du service de remplacement du centre de gestion, du 28 février au 25 mars.

---

**REUNION DU 7 AVRIL 2017****TAUX D'IMPOSITIONS 2017**

Les taux 2016 sont reconduits, soit : taxe d'habitation : 15.62%, taxe foncière (bâti) : 12.49%, taxe foncière (non bâti) : 25.55%. L'application de ces taux assure un produit de 155510 €

**BUDGETS PRIMITIFS 2017****• HOTEL RESTAURANT**

*Investissement : Dépenses et recettes : 25013.78 (dont 0,00 de reste à réaliser)*

*Fonctionnement : Dépenses et recettes : 13802.37 (dont 0,00 de reste à réaliser)*

**• CHAUFFERIE**

Investissement : Dépenses et recettes : 88477.49 (dont 0,00 de reste à réaliser)

Fonctionnement : Dépenses et recettes : 129040.31 (dont 0,00 de reste à réaliser)

**• BUDGET PRINCIPAL**

*Investissement : Dépenses et recettes : 469237.85 (dont 87964 de reste à réaliser en dépenses et 54080 en recettes)*

*Fonctionnement : Dépenses et recettes : 846503.96 (dont 0,00 de reste à réaliser)*

**• MAISON MÉDICALE :**

*Investissement : Dépenses et recettes : 10256.08 (dont 0,00 de reste à réaliser)*

*Fonctionnement : Dépenses et recettes : 15906.25 (dont 0,00 de reste à réaliser)*

**Adhésion de la commune d'Availles Limouzine au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer »**

Est acceptée la demande d'adhésion de la commune d'Availles Limouzine au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer » .

**INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Indemnités du Maire et des adjoints, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme suit :

- Maire : 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 1<sup>er</sup> adjoint : 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 2<sup>ème</sup> adjoint : 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 3<sup>ème</sup> adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

**RECRUTEMENT D'UN EMPLOYE EN CONTRAT CAE**

Le Maire est autorisé à recruter un nouvel employé en contrat CAE à raison de 20 heures par semaine, à compter du mois d'avril 2017. Cet employé serait affecté au gardiennage et à l'entretien de l'aire de loisirs, ainsi qu'à des travaux divers.

**MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT ENERGIES VIENNE**

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents les statuts modifiés du Syndicat ENERGIES VIENNE tels qu'annexés à la présente délibération.

**APPROBATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D ELECTRICITE SOREGIES IDEA AVEC LA SAEML SOREGIES**

Vu la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « SOREGIES IDEA » de la SAEML SOREGIES et l'opportunité financière qu'elle représente, le Conseil Municipal approuve le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA applicable dès réception par SOREGIES de la notification du contrat signé,

## REUNION DU 20 AVRIL 2017

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Sont attribuées les subventions suivantes : 100 € à l'A.P.E.F. de Gençay, 50 € au GYM CLUB SUD VIENNE et 100 € à l'ASSOCIATION ELAN-EPICERIE SOLIDAIRE DE GENÇAY.

---

## REUNION DU 29 MAI 2017

### ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE REFECTION DES COURS DE L'ECOLE

Les travaux seront confiés à l'entreprise ARLAUD-IRIBARREN pour un montant de 15088.21€ HT.

### TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ENTREE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Les travaux sont attribués comme suit : aménagement du trottoir et accès bibliothèque à l'entreprise STPR pour 5733€ HT et modification du muret à l'entreprise RICOLLEAU Etienne pour 763€ HT

### TRANSFORMATION DES TOILETTES DE LA CANTINE POUR ACCESSIBILITE

Les travaux sont attribués comme suit : placo, menuiserie, faïence : Entreprise RICOLLEAU Etienne pour 8891€ HT et électricité, plomberie : Entreprise MPS pour 1057.53€ HT.

### MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE ET DE LA GARDERIE (transformation des sanitaires, changement de trois ouvertures à la garderie, école primaire et maternelle, modification des sonnettes).

Les travaux sont attribués comme suit : sanitaires : menuiserie, maçonnerie et faïence à l'entreprise RICOLLEAU Etienne pour 6243.20€ HT et électricité, plomberie à l'entreprise MPS pour 1057.53€ HT, sonnettes aux entrées de l'école à l'entreprise MPS pour 240€ HT et changement des portes (garderie, primaire et maternelle) à l'entreprise MOINEAUD père & fils pour 8198.32€ HT.

### TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE « SEMAILLES AU VENT »

Les travaux sont attribués comme suit : mise à niveau de la scène et changement de la porte d'entrée à l'entreprise MOINEAUD père & fils pour 4051.69€ HT.

### ACHAT D'UNE DEBROUSSAILLEUSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'acquérir une débroussailleuse auprès des ETS BLANCHARD. Le choix du modèle est laissé à l'employé communal.

### CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT FACE A LA PARCELLE CADASTREE BO 330

Un accord tacite avait été passé avec M. Jacques HEBRAS pour la construction d'un mur de soutènement dans la rue du Moulin le long de la parcelle cadastrée section BO n° 330. Les matériaux seront fournis par M. HEBRAS, propriétaire.

### COMMISSION POUR LA PREPARATION DU PLUI

La commission est arrêtée comme suit : François AUDOUX, Claudine CHEVAIS, Jacques GUINAULT, Sylvie MIGNON-RACAULT, Jacques NIORT, Annick REMAUD et Louis-Marie HUVELIN.

### TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR REUNION AVEC BUFFET FROID

Est fixé le tarif suivant pour les réunions avec buffet froid (sans utilisation du fourneau) : personne morale ou privée domiciliée dans la commune : 65€ et personne morale ou privée, non domiciliée dans la commune : 106€

### FORMATION PSC1 PAR LA CROIX ROUGE

Les frais d'inscription de 60€ par personne avec un tarif dégressif pour les groupes seront pris en charge à hauteur de 50% pour les habitants de la commune et de 100% pour les employés communaux ou CAE intéressés.

### LOCATION DE LA SALLE SEMAILLES AU VENT A MME STEPHENS QUI SOUHAITE DISPENSER DES COURS DE COUTURE

Sont proposés à Mme STEPHENS, les tarifs de location suivants : 5€ la ½ journée et 10 € la journée.

---

## REUNION DU 14 JUIN 2017

### DESIGNATION DES REPRESENTANTS EN COMMISSION TERRITORIALE D'ENERGIE

Sont nommés : titulaire : AUDOUX François (titulaire) et RIGOLLET Jérôme (suppléant)

### INSERTION DES RESEAUX ROUTE DE SOMMIERES

Une seule tranche de travaux ayant été retenue au programme FACE, le conseil décide d'engager la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux (du pont au panneau « Couture ») pour un coût total de 60000€ dont 30000€ pour l'éclairage public et 30000€ pour l'insertion du réseau téléphonique et souhaite intégrer dans cette tranche, les travaux restant à faire Rue du Moulin.

### FORMATION DE Mme FELY Séverine

le conseil décide de financer la formation BAFA (990€) pour Mme FELY employée en contrat CAE et qui est souvent amenée à intervenir à la garderie périscolaire,.

**RECRUTEMENT D'EMPLOYES EN CONTRAT CAE**

M. SICARD, actuellement en contrat CAE, ayant trouvé un emploi, et M. LAIGUILLON souhaitant rompre son contrat d'un commun accord au 30 juin, le Maire est autorisé à recruter deux nouvelles personnes en contrat CAE.

**REPARATION DES ECHANGEURS DE LA GARDERIE ET DE LA CANTINE**

Pour la réparation des échangeurs de la garderie et de la cantine, le devis de la Ste HERVE THERMIQUE d'un montant de 2927.64€ HT est accepté.

---

**REUNION DU 20 JUILLET 2017****APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DE L'ATD**

Considérant la nécessité de modifier les statuts de l'Agence Technique Départementale en vue du transfert intégral des missions, du personnel et des actifs et passifs de Vienne Services, le conseil approuve la modification des statuts de l'Agence Technique Départementale.

**DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE VIENNE SERVICES**

Est approuvée la dissolution de Vienne Services ainsi que le transfert intégral de ses missions, de son personnel et de ses actifs et passifs au profit de l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**RESTITUTION DU DEPOT DE GARANTIE A M. FRANCOIS ET Mme GRUSON**

Suite au départ de Monsieur FRANCOIS Vincent et Madame GRUSON Delphine le 30 juin, le dépôt de garantie d'un montant de 350€ leur sera restitué.

**RESTITUTION DU DEPOT DE GARANTIE A LA SARL LE CASTEL**

Suite au départ des locataires le 30 juin, le dépôt de garantie d'un montant de 701.58€ leur sera restitué.

---

**REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2017****PROPOSITION D'ACHAT DE PARCELLES ET BATIMENTS APPARTENANT AUX CONSORTS GAVALET**

Monsieur LUCQUIAUD Régis, concerné indirectement par cette question, quitte la salle.

Le Maire est autorisé à faire une proposition pour l'achat par la commune des parcelles cadastrées section BO, numéros 385,418 et 446 sur la base d'un montant de 20.000 € négociable. Si la proposition est acceptée, la commune s'engage à rénover l'ancien bureau de la minoterie qui présente un intérêt architectural et patrimonial et à conserver les traces de cette activité qui était très importante pendant la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle.

**LOCATION D'UNE PELLETEUSE POUR TRAVAUX DE VOIRIE**

Sera louée auprès des Ets FRADET, une pelle à pneus de 8 tonnes pour un montant de 1707.96 € TTC pour 7 jours (8h/jour) et 37.20€ par heure supplémentaire.

**NON VALEUR**

Admission en non valeur de la somme de 109.57€, représentant les sommes non recouvrées au titre des années 2013, 2014 et 2015.

**COMMISSION COMMUNICATION**

Monsieur Stéphane GUILLET est intégré dans la commission communication en remplacement de Mme BUSSY.

**MISE EN SECURITE RUE DU MOULIN**

M. LICOINE, domicilié Rue du Moulin, se plaint qu'à diverses reprises, sa gouttière et son débord de toiture ont été endommagés par les véhicules. Il souhaite que la commune sécurise le passage au droit de sa propriété.

Le Conseil propose de signaler les toitures de MM. LICOINE et DESCHAMPS par un marquage au sol et la pose de 3 plots et d'envisager dans la mesure du possible un élargissement de la voie.

**INSTALLATION D'UNE DEFENSE INCENDIE AU GRAND BRIZARD**

Madame Claudine CHEVAIS concernée par le projet quitte la salle.

L'EURL « Le Vallon » a obtenu l'autorisation de construire un hangar agricole au Grand Brizard mais une défense incendie doit être prévue. Vu le débit de l'adduction d'eau dans ce village, l'installation d'un poteau incendie ayant un débit minimum de 30 m<sup>3</sup>/H est impossible. Il y a lieu d'étudier la possibilité d'aménager une réserve incendie au Grand Brizard.

**MISE AUX NORMES DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE AU STADE.**

La remise aux normes de l'installation électrique au stade sera effectuée par la SARL MPS pour un coût de 1578.44€ TTC

**DEMANDE DE STATIONNEMENT D'UN COMMERCE AMBULANT TYPE SNACK**

Mme Lucie REVASK est autorisée à stationner sur la place de l'Europe pour proposer une vente de type snack tous les jeudis de 17h30 à 20h30/21h00, jusqu'à réouverture du restaurant.

**CONFORMITE DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE EFFECTUES A L'ECOLE ET A LA CANTINE**

Le Conseil Municipal prend acte des prescriptions de la sous-commission accessibilité et s'engage à réaliser les travaux conformément à celles-ci.

**ACHAT DE MATERIEL SUITE AU VOL SURVENU A L'ATELIER MUNICIPAL**

Suite au cambriolage de l'atelier municipal entre le 4 et 7 août, le Maire est autorisé à effectuer les achats de matériel en remplacement de celui volé.

**CHANGEMENT DE LA PORTE DE LA SALLE SEMAILLES AU VENT**

Le remplacement de la porte actuelle prévu dans le cadre de l'accessibilité par une porte vitrée, plutôt que par une porte pleine comme prévu initialement, sera confié à l'entreprise MOINEAUD Père & fils pour un montant de 2286.25€ auquel s'ajoutent les options (crémone pompier, ferme-porte à bras à coulisse, serrure 3 points anti-panique à barre de poussée et poignée rotative et demi cylindre) pour un montant de 1220.46€ TTC.

**GRATUITE DE LA SALLE DES FETES POUR REUNION AVEC COCKTAIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

La salle des fêtes sera prêtée gratuitement pour le conseil communautaire qui doit avoir lieu le 3 ou le 5 octobre et qu'un cocktail sera offert par la commune.

**EMPLOI DE MME FELY PAR PLURISERVICES**

Mme LAVAGNE étant mutée à compter du 1<sup>er</sup> octobre, il y a lieu de prévoir l'emploi d'une autre personne pour la remplacer. Mme FELY sera employée en plus de son contrat CAE par l'intermédiaire de l'association PLURISERVICES.

**DEPART DE Mme Audrey LAVAGNE**

Mme Audrey LAVAGNE, adjoint administratif, est mutée sur une autre commune à compter du 1<sup>er</sup> octobre. En remerciement des dix années passées dans la commune, un cadeau d'une valeur d'environ 200€ lui sera offert et un cocktail de départ sera organisé le jeudi 14 septembre.

**EXTENSION DU TRANSPORT SCOLAIRE SUR LA COMMUNE DE SAINT ROMAIN**

Considérant que le Maire de Saint Romain, qui a été contacté par téléphone ne s'est pas opposé à cette demande et que la Communauté de Communes et le transporteur ont donné leur accord, les enfants de Mme RODRIGUES domiciliée au lieudit « La Bimbaudière » sur la commune de Saint Romain bénéficieront du transport scolaire.

**REUNION DU 9 OCTOBRE 2017****PROJET D'EXTENSION DU PARC EOLIEN DES QUATRE VENTS PAR LA STE ENERTRAG**

Monsieur Jacques NIORT, concerné par le projet quitte la salle. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Sté ENERTRAG propose une extension du parc éolien des Quatre Vents. Par 10 voix pour, 2 voix contre et un vote blanc, le conseil municipal est favorable à l'extension du parc éolien des Quatre Vents. Il présente ensuite les trois projets pour l'extension du parc éolien des Quatre vents. *Projet 1* : 10 éoliennes supplémentaires d'une puissance de 3 à 3.5 MW, hauteur en bout de pale : 150 à 180m et distance des habitations : 545m, *Projet 2* : 6 éoliennes supplémentaires d'une puissance de 3 à 3.5 MW, hauteur en bout de pale : 150 à 180m et distance des habitations : 600m, *Projet 3* : 7 éoliennes supplémentaires d'une puissance de 3 à 3.5 MW, hauteur en bout de pale : 150 à 180m et distance des habitations : 550m. Lors du 1<sup>er</sup> vote, le projet 1 obtient 2 voix, le projet 2 obtient 4 voix et le projet 3 obtient 6 voix. Il y a 1 bulletin blanc. Lors du 2<sup>ème</sup> vote, le projet 2 obtient 4 voix, le projet 3 obtient 8 voix et il y a 1 bulletin blanc.

Le Conseil Municipal est favorable à l'implantation de sept éoliennes supplémentaires sur le parc des Quatre Vents sous réserve de mesures compensatoires au niveau du bruit, de l'aspect paysager et après concertation avec les riverains sur l'impact du projet.

**TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CANTINE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des discussions avec les représentants de la Caisse d'Allocations Familiales concernant la possibilité de convention d'objectif et de financement concernant notre accueil périscolaire.

Pour bénéficier d'une aide de la CAF, les tarifs doivent être modulés en fonction des quotients familiaux des familles.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, les tarifs suivants pour le périscolaire seront appliqués.

Les plages horaires payantes, correspondant à 1 unité sont déterminées comme suit : matin : 7h15 à 7h30, 7h30 à 8h00, 8h00 à 8h30 et 8h30 à 9h00, soir : 16h30 à 17h00, 17h00 à 17h30, 17h30 à 18h00 et 18h00 à 18h30. Le prix du repas pour les adultes reste fixé à 4.80€

QUOTIENT FAMILIAL	unité garderie	Forfait journalier garderie entre la sortie de la cantine et l'entrée en classe	Tarif repas cantine	forfait trimestriel garderie pour les enfants utilisant le transport scolaire
0 à 700	0,47	0,21	2,69	3
701 à 1100	0,53	0,23	2,72	4
supérieur à 1101	0,58	0,25	2,75	5

**TARIFS A APPLIQUER POUR L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**

Suite au passage à la semaine de quatre jours, il a été décidé de conserver un service garderie le mercredi matin de 7h15 à 12h00. L'encadrement est assuré par Mmes SAUZE, titulaire du BAFA, Mme ROUET, agent de service et Mme FELY qui doit obtenir le BAFA d'ici la fin de l'année. Cet accueil va faire l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. A compter 1<sup>er</sup> septembre 2017 les tarifs trimestriels forfaitaires sont établis en fonction des quotients familiaux des familles.

QUOTIENT FAMILIAL	Forfait trimestriel pour 1 enfant	Forfait trimestriel pour 2 enfants ou plus
0 à 700	5	7,2
701 à 1100	6	8,6
supérieur à 1101	7	10

**CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU -OPERATION : entretien de la voirie communale**

Une convention sera signée avec la nouvelle communauté de communes pour conserver l'attribution du fonds de concours pour l'entretien de la voirie communale à hauteur de 18600€

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU D'UNE EMPLOYEE ASSURANT LA GARDE DES ENFANTS UTILISANT LE BUS SCOLAIRE**

Une convention sera signée avec la nouvelle communauté de communes pour conserver le remboursement du salaire de l'employée chargée d'assurer la garde des enfants qui utilisent le transport scolaire.

**AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT ET D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE MARNE AU LIEUDIT « SAVAILLE » PRESENTEE PAR LA SA CARRIERES IRIBARREN**

Par 12 voix pour et 2 contre, le conseil municipal est favorable à cette demande.

**AVIS SUR LE PROJET D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN (CENTRALE EOLIENNE DU CERISOU) SUR LA COMMUNE DE SAVIGNE**

Par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le conseil municipal est favorable à ce projet.

**PROJET MAIRIE**

Après vote, le projet 1 (aménagement du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère) a recueilli 12 voix et le projet 2 (nouvelle construction) 2 voix.

**PROJET DE « BOITE A LIVRES » DANS LE BATIMENT DE L'ANCIENNE BASCULE**

Le bâtiment de l'ancienne bascule sera utilisé pour le projet d'échange de livres. Les livres y seront déposés en nombre limité.

**ACHAT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AZ N° 256 APPARTENANT A M. & Mme CHASTAGNIER**

Le conseil décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AZ, n° 256 d'une superficie de 3m<sup>2</sup>, sur laquelle se trouve la Croix des Mnières pour 1€.

---

**REUNION DU 19 OCTOBRE 2017**
**ELECTION DES DELEGUES POUR LES SENATORIALES**

Délégués titulaires (1<sup>er</sup> tour de scrutin): GUINAULT Jacques (12 voix), CHEVAIS Claudine (12 voix), AUDOUX François (11 voix) et MIGNON-RACAULT Sylvie (1 voix). Sont élus délégués titulaires : MM GUINAULT, CHEVAIS et AUDOUX.

Délégués suppléants (1<sup>er</sup> tour de scrutin): NIORT Jacques (12 voix), BERNARDEAU Benoîte (12 voix) MIGNON-RACAULT Sylvie (11 voix) et LUCQUIAUD Estelle (1 voix). Sont élus délégués suppléants : MM NIORT, BERNARDEAU et MIGNON-RACAULT.

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ADMR DE GENCAY**

Une subvention de 300€ est attribuée à l'ADMR de GENCAY.

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU**

Le conseil approuve la modification des statuts de la communauté de Communes du Civraisien en Poitou modifiant ses compétences.

**CONTESTATION DE LA NON RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE SUITE A LA SECHERESSE DE 2016**

Considérant que la commune a bien connu une sécheresse inhabituelle en 2016 et que les terrains sur lesquels sont implantés les bâtiments ayant subi des dégâts sont argileux, que les communes de SAINT ROMAIN et de LA CHAPELLE BATON, limitrophes de la commune de CHATEAU-GARNIER qui ont été reconnues en état de catastrophe naturelle, n'ont pas eu de sécheresse plus marquée, le conseil conteste l'arrêté INTE1719708A et souhaite que soit réexaminée la demande de la commune de Château-Garnier.

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A FONDATION DE France-SOLIDARITE ANTILLES**

Suite à l'ouragan IRMA qui a frappé les Antilles le 6 septembre, le Comité des Fêtes de Château-Garnier organise le 25 novembre, une journée caritative au profit de la Fondation de France-Solidarité Antilles. Le Conseil Municipal décide de participer à cette action en versant une subvention de 500€ à la Fondation de France-Solidarité Antilles.

**SECURISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Les travaux seront exécutés par l'entreprise MPS. Cantine et dépôt : alarme : 1693.42€ . Ecole et garderie : alarme : 1077,23€ l'alarme .

---

**REUNION DU 24 NOVEMBRE 2017****FONDS DE CONCOURS FLEURISSEMENT**

Une convention sera signée avec la nouvelle communauté de communes pour conserver l'attribution du fonds de concours FLEURISSEMENT à hauteur de 1500€.

**AVENANT A LA CONVENTION DE MECENAT CONCOURANT A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ENTRE SOREGIES ET LA COMMUNE**

La convention de mécénat 2016 par laquelle SOREGIES s'engageait à réaliser au profit de la commune, la pose et dépose des décorations lumineuses de Noël sur les candélabres et supports béton est reconduite pour 2017.

**MAISON MEDICALE : REPARTITION DES CHARGES 2018**

Mme GUILLARD Claire : 104.42€ HT/mois, Cabinet d'infirmières : 36.04€HT/mois, Mme HEBRAS-LELONG : 43.37€ HT/ trimestre et Mme ROUET-NAILANI : 43.37€ HT/ trimestre

**INSERTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE SOMMIERES**

Le coût des travaux est estimé à 40439.36€TTC. SOREGIES participe à hauteur de 9757.09€ et une subvention de 20000€ est demandée au département.

**REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE CHEZ VERGEAU**

Le conseil approuve la modification apportée pour la remise en état de la carrière.

**REGLAGE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Dans le cadre des économies d'énergie, les puissances des lampadaires ont été diminuées.

**PROJET DE GOLF 9 TROUS**

A l'unanimité des membres présents, le conseil souhaite qu'une étude de faisabilité d'un golf soit réalisée.

---

**REUNION DU 12 DECEMBRE 2017****PRESENTATION DU PROJET EOLIEN WPD.**

Le projet a été présenté par la Sté WPD.

**POSE D'UNE LANTERNE D'ECLAIRAGE PUBLIC A L'EGLISE**

Le Conseil Municipal accepte le devis de SOREGIES pour la pose d'un nouveau mat avec lanterne Tweet à côté de l'église, pour un montant de 2359.82€ TTC et sollicite la participation du Syndicat Energies Vienne d'un montant de 393.26€.

**SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES REPAS DE LA CANTINE ET DES LOYERS**

Avec cette régie, il est d'une part impossible de transmettre les factures par PES ASAP, système préconisé par la trésorerie et d'autre part, cela allonge les délais de paiement puisque pour les factures impayées, les titres de recettes sont établis après la date limite de paiement en régie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide la suppression de cette régie. Les paiements seront donc effectués directement à la trésorerie.

TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE « SEMAILLES AU VENT » APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

LOCATION DE LA SALLE DES FETES		
Objet de la location	Tarif 2017	Tarif 2018
<b>Loto, concours de belote, concours de tarot, séance récréative</b>		
Association de la commune	50 €	50€
Association hors commune	69 €	70€
<b>Bal, banquet, repas</b>		
Association de la commune	68 €	69€
Habitant de la commune	131 €	133€
Association ou habitant hors commune	182 €	185€
<b>Réunion, vin d'honneur</b>		
Association de la commune	17 €	17€
Habitant de la commune	55 €	55€
Association ou habitant hors commune	96 €	97€
<b>Mariage ou location sur 2 jours (du vendredi 14h au lundi 8h)</b>		
Habitant de la commune	218 €	220€
Association ou habitant hors commune	270 €	275€
<b>Réunion avec buffet froid sans utilisation du fourneau</b>		
Personne morale ou privée domiciliée dans la commune	65€	65€
Personne morale ou privée domiciliée hors commune	106€	108€
LOCATION DU MATERIEL		
Table pour habitant de la commune	1,25 €	1.25€
Table pour habitant hors commune	1,30	1.30€
Chaise pour habitant de la commune	0,25 €	0.25€
Chaise pour habitant hors commune	0,30	0.30€
sonorisation (par soirée)	10 €	10€
sonorisation pour association de la commune	gratuit	gratuit

TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE « SEMAILLES AU VENT » APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

Objet de la location	Tarif 2017	Tarif 2018
Réunion association de la commune	gratuit	gratuit
Réunion association hors commune	40 €	41€
Réunion habitant de la commune	30 €	30€
Repas froid, séance récréative, habitant ou association de la commune (1journée)	57 €	58€
Repas froid, séance récréative, habitant ou association hors commune (1journée)	100 €	105€
Obsèques	38€	38€

## LE CIVRAISIEN EN POITOU, UNE NOUVELLE COLLECTIVITE EN ACTION

Conformément à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, l'intercommunalité de notre territoire a évolué au 1er janvier 2017, avec la création d'une nouvelle collectivité : le Civraisien en Poitou, née de la fusion des communautés de communes des Pays Civraisien et Charlois, du Pays Gencéen et de la Région de Couhé. Cette entité compte 40 communes, pour une population de 27 550 habitants. Elle est présidée par Jean-Olivier Geoffroy, également maire de Champniers et conseiller départemental, assisté de 15 vice-présidents.

### 15 commissions thématiques

Dans le cadre de ses compétences et afin d'examiner les projets de manière réactive et concertée, le Conseil Communautaire s'appuie sur 15 commissions thématiques, composées d'élus et d'un vice-président : Ressources Humaines, Finances et Affaires Juridiques, Contractualisation, Développement économique, Logement et Cadre de Vie, Tourisme, Environnement et Numérique, Bâtiments et Rivières, Voirie, Urbanisme, Associations, CIAS, Action Sociale et Santé et Transports Scolaires, Petite Enfance et Enfance/Jeunesse et Relations Internationales, Sport et Culture.

Toutes les commissions se sont déjà réunies plusieurs fois depuis le début de l'année, représentant une véritable force d'actions pour le territoire.

### Une organisation par pôles

La nouvelle Communauté de Communes compte 86 agents répartis dans 5 pôles de compétences : services à la population, services techniques, ressources humaines-finances-affaires juridiques, attractivité du territoire, contractualisation et a conservé trois pôles territoriaux que sont Couhé, Gençay et Charroux.

### Des compétences redéfinies

L'ensemble des élus et du personnel met en œuvre les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives qui sont attribuées statutairement à la Collectivité, afin de conduire des actions d'intérêt communautaires. Sont obligatoires : l'aménagement de l'espace, le développement économique, les ordures ménagères, l'accueil des gens du voyage, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Sont optionnelles : la politique du logement et du cadre de vie, le développement et l'aménagement sportif de l'espace communautaire, la voirie, la création et la gestion de la maison des services au public, l'action sociale d'intérêt communautaire, la protection et la mise en valeur de l'environnement. Sont facultatives : en matière de tourisme, de petite enfance, enfance, jeunesse et éducation populaire, d'insertion, de santé, d'incendie, de soutien aux associations et soutien aux animations culturelles et sportives, d'aménagement numérique du territoire et d'autres compétences supplémentaires.

### La contractualisation

Pour mener à bien des projets d'envergure, la Communauté de Communes contractualise avec les partenaires institutionnels que sont le Département, la Région, l'Etat et l'Europe. Une trentaine d'opérations ont été retenues pour la période 2018-2020. Cependant la collectivité se réserve une souplesse d'utilisation de ces crédits, afin d'anticiper sur le financement de nouveaux projets, tout en apportant une garantie financière avec l'Europe, l'Etat, la Région et le Département sur les projets en cours.

### Le PLUi

Notre nouvelle Communauté de Communes a depuis le 1er janvier 2017 la mission de mettre en œuvre le Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire (PLUi) : Il s'agit d'un réaménagement du territoire qui se doit de respecter la consommation des espaces tout en adaptant l'action politique locale face aux évolutions majeures des modes de vie des habitants et des acteurs économiques du territoire. Ce document, valable 10 ans, devrait être finalisé pour fin 2019. Il intègre les données du Schéma de Cohérence Territorial (ScoT).



## HAUT DÉBIT FIXE ET COUVERTURE MOBILE 3G

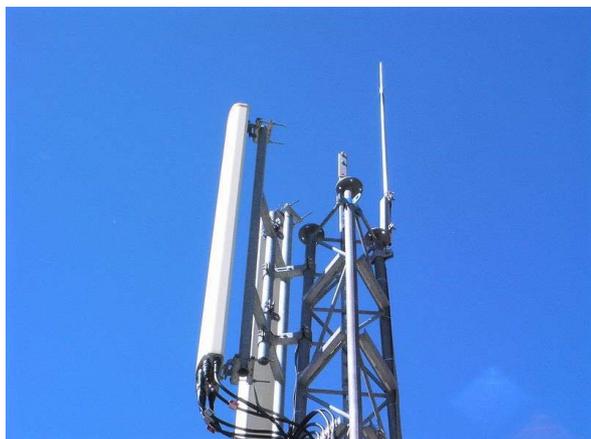
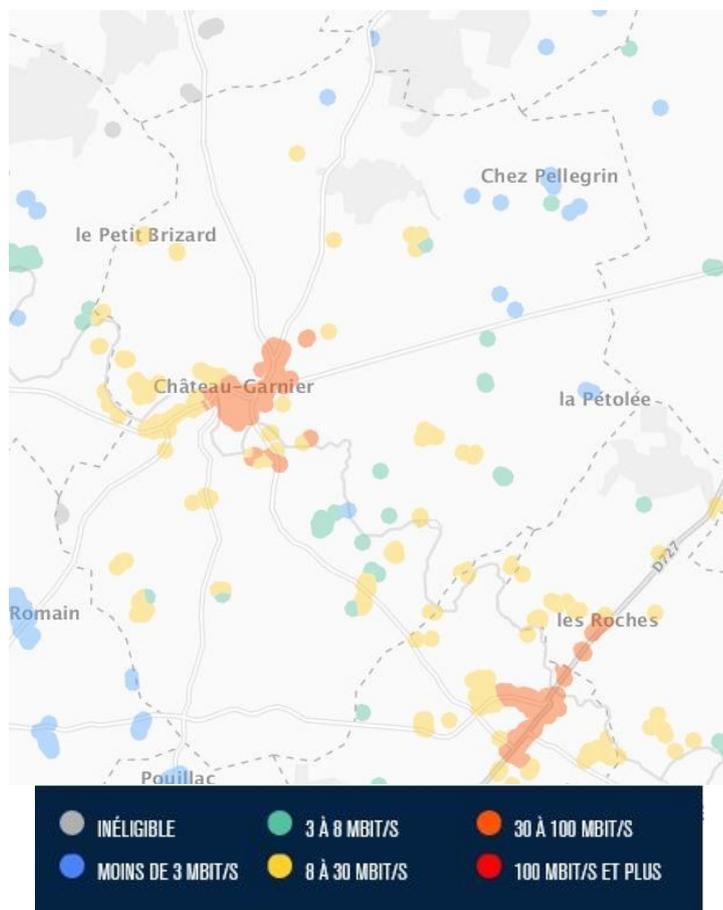
La montée en débit sur notre petit NRA ( Nœud de Raccordement Abonnés ou central ) a eu lieu fin janvier 2017 après que la fibre optique ait été tirée depuis Joussé en Septembre 2016 par la société SOGETREL pour le compte d'Orange. Orange a bien voulu investir pour notre commune qui n'était pas prévue dans le plan Haut Débit du Département.

- Fin Janvier 1ère étape : passage de 2 à 20 méga.
- Mi-Février 2ème étape : ouverture du VDSL2 avec un débit maximum pour les lignes courtes ( - de 1000 m) de 100 méga. ( Voir carte de l'ARCEP à coté )
- 1er Mars 3ème et dernière étape : Ouverture du service TV par ADSL d'Orange.

A noter que le VDSL2 et le service TV ne concernent que les clients Orange. Pour les autres opérateurs le débit maximal proposé est fixé à 20 méga sauf pour SFR qui se contente de 8 méga. Actuellement AUCUN opérateur n'a dégroupé notre NRA.

A noter également qu'il n'est plus nécessaire d'avoir une parabole ou antenne TNT pour la réception de la TV. Les clients Orange TV par SAT peuvent migrer sur la TV par ADSL gratuitement. La qualité d'image est bien meilleure.

Notre NRA est prévu au dégroupage Free d'ici à fin 2019.



L'autre montée en débit se trouve du côté de notre antenne relais mobile.

Ici rien à voir avec l'internet fixe, c'est SFR l'opérateur leader qui a ouvert la 3G début Juillet 2017 et la partage avec Orange, Bouygues et Free, dans le cadre des Zones Blanches Malheureusement, il est constaté régulièrement de forts ralentissements de la donnée mobile ou DATA. En cause, la technologie de partage utilisée par SFR qui montre vite ses limites.

Malgré tout, la couverture est nettement améliorée.

La 4G devrait arriver prochainement pour Bouygues/SFR. Nous sommes néanmoins partiellement couverts par les antennes d'Usson et Sommières.

<b>N° Identification</b>	<b>819633</b>
<b>Description du support</b>	<b>Pylône autostable/ 43 m / SFR</b>
<b>Adresse</b>	<b>D N° 36, LES CHAMPS DE LA TERRIÈRE</b>
<b>Code Postal / Commune</b>	<b>86350 CHATEAU-GARNIER</b>

### Téléphonie



2G/3G



3G



2G/3G



2G/3G

Stéphane GUILLET

## EAUX DE VIENNE



### Vers un prix unique de l'eau pour tous, en 2018

Eaux de Vienne mettra en place un tarif unique de vente d'eau potable pour les usages domestiques, sur l'ensemble de son périmètre d'intervention, à compter de 2018. Le prix par m<sup>3</sup> avoisinera les 2,19€ TTC, abonnement compris, sur la base de 120 m<sup>3</sup> consommés\*. Cette décision historique, prise en Assemblée Générale de décembre 2015, consolide le statut départemental d'Eaux de Vienne et contribue à une équité entre tous les abonnés ainsi qu'à une solidarité plus forte entre les territoires. « Les besoins d'investissement pour l'avenir pourront être assurés afin que le patrimoine transmis aux générations futures réponde bien aux considérations du développement durable. » précise Yves Kocher, Directeur Général des Services.

\* tarif communiqué sur la base de la TVA actuelle à 5,5% et du taux de redevance pollution le plus couramment répandu (soit 60 euros HT d'abonnement et 1.35 € HT/m<sup>3</sup>).

### Un service gratuit sur l'ensemble du territoire

En 2018, l'ensemble des 160 000 abonnés du syndicat Eaux de Vienne-Siveer aura accès au prélèvement mensuel pour régler leur facture d'eau. L'intérêt pour un abonné d'opter pour ce mode de règlement est de faciliter la maîtrise de son budget en étalant sur l'année le paiement de sa facture d'eau, sans se soucier des délais. Pendant dix mois, le prélèvement mensuel sur son compte est le même, sur la base d'un échéancier qui lui a été transmis. Le onzième mois permet la régularisation calculée à partir de la consommation réelle.

Plus d'informations sur [www.eauxdevienne.fr](http://www.eauxdevienne.fr)

Pour créer votre compte personnel sécurisé, cliquer sur l'onglet « Je me connecte à mon espace abonné » pour visualiser vos factures, payer en ligne, mettre à jour vos coordonnées... Ce service est également disponible depuis un smartphone.



## COMPRENDRE LA PRIME ISOLATION

### QU'EST-CE QUE LA PRIME ISOLATION ?

La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

### POURQUOI ISOLER SES COMBLES ?

Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison et la pièce la plus haute. Si la surface de cette pièce est transformable en espace habitable, on l'appellera combles aménageables, sinon cette surface portera le nom de combles perdus. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante. Mieux, ces travaux sont



**Afin d'être éligible à la prime isolation, vous devez remplir plusieurs conditions:**

- Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans
- Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence
- Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation

Nombre de personnes composants le ménage	Habitation en Province	Habitation en Ile de France
1	14 308€	19 308€
2	20 925€	29 066€
3	25 166€	34 906€
4	29 400€	40 758€
5	33 652€	46 630€
Par personne supplémentaire	4 241€	5 860€

### La Prime Isolation : Cumulable avec d'autres subventions

Il existe encore pléthore d'aides comme la prime isolation permettant aux Français de réaliser des économies d'énergie tout en améliorant leur confort. Ainsi certaines communes et départements ont mis en place des budgets spécifiques pour la rénovation énergétique, n'hésitez pas à vous tourner vers elles afin d'obtenir plus d'informations sur le [coup de pouce économies d'énergie](#), la [prime isolation](#) ou encore le [CITE](#). De même l'Anah ou Agence nationale de l'habitat, propose des aides pour le financement de travaux aussi bien pour une mauvaise isolation qu'une incompatibilité due à un handicap. Quels que soient les travaux que vous souhaitez engager pour améliorer votre confort, certaines de ces aides sont cumulables et permettront la concrétisation de vos projets, mais avec une disponibilité limitée. En effet, le CITE devait être arrêté, mais l'état français a décidé de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2017, il serait dommage

## SRD : LES COMPTEURS COMMUNICANTS



### Que dit la loi ?

2 directives européennes (de 2006 et 2009) fixent aux états membres des objectifs de déploiement des compteurs « communicants ».

Ces directives ont été transcrites en droit français au travers de plusieurs lois et l'Article R. 341-8 du code de l'énergie précise que « au 31 décembre 2020, 80 % au moins des dispositifs de comptage des installations d'utilisateurs raccordées en basse tension (BT) » devront être équipés de compteurs communicants dans la perspective d'atteindre un objectif de 100 % d'ici 2024.



GRUPE ÉNERGIES VIENNE

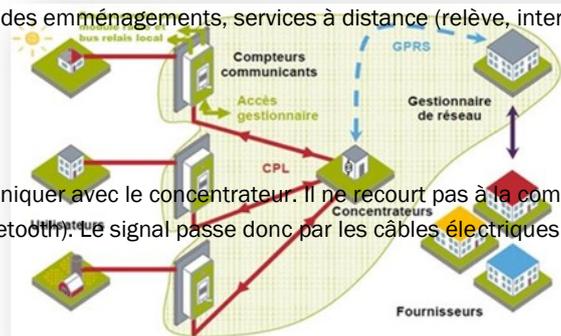
### Que permet le compteur communicant ?

Il enregistre les consommations d'électricité.  
Il est capable de transmettre des informations de comptage.

Il offre de nouveaux services aux clients destinés à leur faciliter la vie : facture de la consommation réelle (plus d'estimation), meilleure maîtrise des consommations, accès à de nouvelles offres tarifaires, facilitation des emménagements, services à distance (relève, interventions techniques,...).

### Comment fonctionne le compteur communicant ?

Le compteur utilise la technologie des Courants Porteurs en Ligne pour communiquer avec le concentrateur. Il ne recourt pas à la communication par radiofréquence (GPS, téléphones portables, radio FM, WIFI, bluetooth). Le signal passe donc par les câbles électriques, et au plus, quelques minutes par jour.



### Quel impact sur l'environnement, la santé,... ?

De par la communication en CPL, le compteur a une très faible influence sur son environnement immédiat. Il respecte les normes sanitaires européennes et françaises.

Le rapport d'expertise collective de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) paru en décembre 2016 conclut que « les techniques de transmission utilisées sont classiques, à la fois pour la radioélectricité et le courant porteur en ligne, déjà largement répandu à l'intérieur des domiciles. [...] Les niveaux d'exposition engendrés par les émissions sont très faibles vis-à-vis des valeurs limites réglementaires [...] ».

Les ondes électromagnétiques produites pendant la durée d'émission sont 10 à 20 fois inférieures à celles des appareils utilisés couramment dans les habitations (ampoules basse consommation, microondes, box,...).

**SRD, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité dans la Vienne, débutera le déploiement de ses compteurs en 2018.**

Pour toute demande d'information complémentaire :

05.49.89.34.88

Email : [contact@srd-energies.fr](mailto:contact@srd-energies.fr)

## LES ÉOLIENNES



# PARC ÉOLIEN DES QUATRE VENTS

## PRÉSENTATION DU PARC ÉOLIEN

Le parc éolien des Quatre Vents est composé de huit éoliennes: sept éoliennes sont situées sur la commune de Château-Garnier et une éolienne sur la commune de la Chapelle-Bâton. En développement depuis 2006, le parc éolien des Quatre Vents a été mis en service en novembre 2016. Lors de sa construction, ENERTRAG a fait appel à des entreprises locales telles que la société Arlaud Iribaren de la Vienne ou encore l'entreprise ETS de Joussé.

## QUELQUES CHIFFRES CLÉS

> Exploitant du parc éolien .....	ENERTRAG
> Type d'éolienne .....	V100 VESTAS
> Nombre d'éoliennes .....	8
> Puissance unitaire (MégaWatt) .....	2 MW
> Puissance totale du parc .....	16 MW
> Production annuelle équivalente .....	≈ 32 mio kW/h
> Alimentation de .....	≈ 16 000 pers.
> Année de construction.....	2016
> Durée de vie estimée .....	30 ans



## PROJET D'EXTENSION DU PARC ÉOLIEN

Une présentation du projet d'extension du parc éolien des Quatre Vents a été réalisée devant le conseil municipal de Château-Garnier le 20 juillet 2017. Le 16 octobre 2017, ENERTRAG a obtenu une délibération favorable du conseil municipal de Château-Garnier pour ce projet qui sera composé de 4 à 7 éoliennes.

Les rencontres avec les propriétaires et les exploitants agricoles de la zone d'étude auront lieu au cours de l'hiver et les études environnementales, paysagères et acoustiques seront réalisées par la suite.

Des permanences publiques seront organisées au cours de l'année 2018 afin de répondre aux questions de la population et de mettre en place une réflexion commune sur le projet d'extension du parc éolien des Quatre Vents.



## ÉVÈNEMENT

Chaque année, le 15 juin, a lieu la Journée internationale du vent. À l'occasion, une journée Portes Ouvertes sera organisée sur le parc éolien des Quatre Vents afin de permettre à chacun qui le souhaite de découvrir le parc éolien d'un peu plus près et d'en comprendre son fonctionnement.

## AUTOUR DU PROJET EOLIEN WPD



Le projet éolien porté par la société WPD au Nord de la commune suit son cours. Suite à la prise de délibération favorable de la part du Conseil municipal de Château-Garnier en juillet 2013, la société WPD étudie la faisabilité d'un parc éolien sur le territoire de Château-Garnier. C'est ainsi que les études écologiques ont été réalisées afin d'analyser l'état initial du site d'implantation (notamment faune et flore présentes sur le site) et d'identifier les principales sensibilités du secteur d'études.

La particularité de ce projet est que pour la plupart des parcelles concernées par la zone d'étude appartiennent à la commune. Aussi, si des éoliennes y étaient implantées, cela représenterait des revenus fonciers directs pour cette dernière.

De même, un projet éolien participe à la création d'emplois directs et indirects. En effet, la filière éolienne représente environ 15870 emplois sur le territoire français en 2016. L'année passée, la filière a généré 4 emplois par jour.

De plus, des entreprises locales et de secteurs variés (génie civile et électrique, carrière, géomètre, notaires, entretien des abords du parc, etc...) sont sollicitées principalement pour les phases de construction et de maintenance des parcs éoliens. Pour ce projet, cela représenterait plus de 3,5 millions d'euros qui seraient investis dans des entreprises locales.

Le 12 décembre, WPD a présenté au Conseil Municipal les résultats des études de faisabilité et leurs propositions et le 20 décembre le Conseil municipal s'est prononcé pour un avis favorable ou non. Cette gazette ayant été clôturée avant cette réunion il n'est pas possible de donner le résultat ici..

En cas de vote favorable;, les volets « acoustique » et « paysager » de l'étude d'impact devront être réalisés jusqu'à la fin du premier semestre 2018. L'objectif étant de déposer auprès de l'administration les demandes d'autorisations environnementales en 2018. L'intérêt de cette démarche est de proposer une implantation cohérente afin que le projet soit défini à l'échelle du territoire.





## Les acteurs de l'énergie sur votre collectivité

Le département de la Vienne a cela de particulier qu'il fonctionne un peu différemment du reste de la France en matière d'énergie !

### Rappel historique

Notre collectivité est adhérente au Syndicat ENERGIES VIENNE. Créé en 1923, il regroupe 225 communes, et jusqu'à 7 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI) dont la Communauté Urbaine de Grand Poitiers (en lieu et

place de 35 communes sur les 40 qui la composent). Son territoire, essentiellement rural, couvre plus de 90 % du département de Vienne.

Le Syndicat, a très vite mis en place une entreprise : la Régie d'électricité de la Vienne (devenue SOREGIES), afin d'électrifier le département grâce à l'initiative des élus locaux.

Le Syndicat gère les services publics de l'électricité et du gaz ainsi que des actions de maîtrise de la demande en énergie et de soutien au développement des énergies renouvelables.

### Le Groupe ENERGIES VIENNE

Il est composé de 3 Sociétés : la société d'économie mixte SOREGIES, les SAS SRD et SERGIES, ainsi que les filiales ALTERNA et BOUTINEAU, aux missions complémentaires, sous l'égide du Syndicat ENERGIES VIENNE actionnaire public majoritaire (à près de 84 %), aux côtés de la caisse des Dépôts, du Crédit Agricole Touraine Poitou et de 3 entreprises locales d'énergie:



A l'initiative de toute cette aventure, le Syndicat ENERGIES VIENNE continue aujourd'hui à être l'Autorité organisatrice de la distribution d'énergie sur le territoire de 260 communes du département (qui en compte 274) et l'actionnaire public majoritaire de SOREGIES.



SOREGIES société pivot du Groupe Energie Vienne est quant à elle, fournisseur d'électricité, distributeur et fournisseur de gaz pour 155.000 clients.

Fournisseur historique du département de la Vienne, à ce titre, il est le seul fournisseur qui puisse proposer des tarifs réglementés sur notre commune.



Depuis 2001, SERGIES met tout son savoir-faire au service des collectivités en Vienne et dans la région pour développer les énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, méthanisation et biogaz). Pionner du financement participatif, elle contribue activement à l'aménagement et l'exploitation de moyen de production d'électricité décentralisée. Son objectif est une production permettant de couvrir en énergie verte 45 % de la consommation des clients de SOREGIES en 2025.



SRD, gestionnaire de réseaux du Groupe ENERGIES VIENNE a été créée en 2008 suite à l'obligation de séparation juridique des activités de fourniture et de gestion des réseaux. Il gère, exploite, entretient, développe et investit sur les réseaux électriques des 253 communes rattachées au Syndicat ENERGIES VIENNE.



ALTERNA, créée en 2005, compte 50 Entreprises Locales de Distribution parmi ses partenaires et accompagne ses clients (collectivités, professionnels ou résidentiels), sur l'intégralité du territoire national, avec des offres de fourniture d'énergie compétitives à prix de marché. Ses offres sont régulièrement référencées parmi les meilleures sur les comparateurs de prix.



BOUTINEAU, installateur de solutions de chauffage, climatisation et froid industriel accompagne le développement du groupe ENERGIES VIENNE en étoffant son panel de services auprès de l'ensemble des clients.

Le Groupe ainsi constitué par le Syndicat et ses entreprises est présent sur toute la chaîne de valeur énergétique (hormis le transport, monopole d'Etat).

Ce modèle, antérieur à la loi de nationalisation de 1946 et quasi unique en France à l'échelle d'un Département (avec son voisin des Deux-Sèvres) fonctionne depuis près de 95 ans. Le Syndicat a su s'adapter aux évolutions récentes de son secteur notamment avec l'ouverture du marché de l'énergie et la réforme territoriale.

Acteur majeur de l'aménagement du territoire, l'ensemble du Groupe ENERGIES VIENNE déploie ses compétences énergétiques dans l'intérêt de ses collectivités adhérentes et de leurs habitants.

Sa connaissance du terrain, sa proximité avec les élus facilitent l'émergence des projets, notamment dans le contexte de la transition énergétique. Exemples de développement : la mise en place d'un réseau de 130 bornes de recharge de véhicules électriques sur le département, la mise en œuvre et l'intégration d'énergies renouvelables sur les réseaux et dans la fourniture du courant destiné aux utilisateurs.

Notre collectivité est représentée par un de vos élus (désigné par notre conseil municipal) à l'une des 7 Commissions Territoriales d'Energie du Syndicat. Elle est également représentée au Comité syndical (qui compte 114 membres) par plusieurs délégués issus du territoire. Le Comité syndical se réunit une fois par trimestre pour statuer sur tous les enjeux stratégiques du groupe ENERGIES VIENNE.

**Accueil téléphonique clientèle : 05 49 44 79 00**

**Urgence gaz : 05 49 44 70 66**

**Dépannage électricité : 05 49 89 34 99**

## LA VIE PRATIQUE

### Les numéros de téléphones et adresses utiles

#### Médecins :

- Docteur Hebras Lelong  
Tél : 05.33.10.01.62  
Port : 06.87.24.35.82

- Docteur Rouet Nailani Marion  
Tél : 05.49.87.70.04  
Port : 06.14.13.11.48

#### Infirmières :

Usson Tél : 05.49.59.52.54

#### Ambulances Sud Vienne :

Tél : 05.49.87.00.01

#### Laboratoire d'Analyses Médicales :

Tél : 05.17.84.22.82

#### Services d'Urgences :

- Gendarmerie : 17

- Samu : 15

- Pompiers : 18

- Urgences mal entendant 114

- Urgences (portable) 112

- Centre anti poison Bordeaux :  
Tél : 05.56.96.40.80

#### Services communaux :

##### \* Mairie + Poste :

Tel : 05.49.87.80.11

Email : [contact@chateau-garnier.fr](mailto:contact@chateau-garnier.fr)

Tous les Mardis de 9h00 à 12h00 :

dépôt de pain est à la Mairie

\* **C.C.A.S :** Tél : 05.49.87.80.11

\* **Ecole :** Tél : 05.49.87.88.54

Email : [ce.0860190P@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0860190P@ac-poitiers.fr)

\* **Garderie :** Tél : 05.49.87.88.43

\* **Cantine :** Tel : 05.49.87.97.48

\* **Bibliothèque** Tél : 05.49.87.87.91

Ouverte le :

- Mardi de 14h30 à 16h30

De 16h30 à 17h30 : Atelier Lecture et

Expression enfants 3 à 11 ans

- Le Vendredi de 16h30 à 18h00

- Le Samedi de 10h30 à 12h00

\* **La Poste :**

Du Lundi au Vendredi : 10h00 à 12h15

Le Samedi : 09h00 à 11h30

## LES INFOS EN BREF

#### [La Carte Nationale d'Identité :](#)

Depuis Mars 2017, les cartes nationales d'identité ne peuvent plus être délivrées dans notre mairie il faut se rendre à Civray. Les nouvelles cartes sont désormais (biométriques) et valable 15 ans.

#### [Le Recensement des jeunes :](#)

Dans le mois de leur 16ème anniversaire, tous les garçons et les filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, C'est une démarche obligatoire.

Le secrétaire de la mairie n'a pas systématiquement connaissance de votre âge. Un document indispensable vous sera délivré pour entrer dans certaines écoles, et pour passer divers examens : permis de conduire, baccalauréat, concours etc...

#### [Conditions d'ouverture du droit à la retraite :](#)

Il faut justifier pour une :

- personne née en 1953 et 1954 = 165 trimestres

- personne née de 1955 à 1957 = 166 trimestres

- A partir de 1958 la durée de cotisations augmente progressivement de 1 trimestre tous les 3 ans afin d'atteindre 172 trimestres pour les personnes née à partir de 1973.

#### [Le Divorce :](#)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, celui-ci est possible par consentement mutuel, devant le notaire, après avoir rédigé une convention par le biais d'avocats.

#### [Les naissances :](#)

Le délai pour déclarer une naissance est désormais de 5 jours après l'accouchement, contre 3 auparavant.

-Les tribunaux correctionnels pour mineurs, créés en 2012 pour juger les

16/18 ans récidivistes sont supprimés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 au profit du juge des enfants.

#### [Plans de surendettements](#)

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ils ne seront plus soumis à une homologation par le juge, ils seront directement validés par les commissions de surendettement.

#### [Les excès de vitesse :](#)

Les véhicules contrôlés en excès de vitesse de + de 50 km heure peuvent être placés en fourrière, dès la première infraction.

#### [La validité d'un chèque :](#)

Contrairement à l'information passée dans la gazette précédente la validité d'un chèque reste fixée à un 1 an.

## LES INFOS EN BREF (suite)

### Le paiement par chèque :

Rien n'oblige un commerçant à accepter le règlement par chèque (sauf s'il est affilié à un centre de gestion agréé).

S'il refuse, il doit clairement en informer, par un affichage au-dessus de sa caisse,

### Le Pacs :

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, il faut se rendre en mairie pour se pacser et non plus devant un tribunal d'instance. Le pacs sera enregistré par l'officier d'état civil de la commune de résidence des partenaires.

### L'Assurance Maladie :

L'assurance maladie lance un dispositif pour aider les assurés renonçant à des soins pour raison financière, testé actuellement dans 22 départements, il sera étendu

à toute la France d'ici avril 2018.

Un accompagnement personnel est prévu.

### Les consultations médicales :

Ce qui change en 2017.

Le tiers payant, pour tous, est déjà un droit pour les bénéficiaires de la couverture maladie universelle (C.M.U) et les personnes atteintes d'une infection de longue durée (A.L.D) comme le diabète ou la maladie d'Alzheimer.

Le tiers-payant peut être proposé par le médecin généraliste de façon partielle (part sécurité sociale uniquement) ou intégrale (part mutuelle en plus). C'est un droit pour tous depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

### **Calendrier 2017 :**

1<sup>er</sup> Mai 2017: Passage de la consultation des médecins généralistes de 23€ à 25€.

1<sup>er</sup> Juillet 2017:

- Passage de consultations coordonnées de 28 € à 30 €.

- Passage des consultations des psychiatres, neuropsychiatres et neurologues de 37€ à 39€.

1<sup>er</sup> Octobre 2017: Passage de la consultation pour avis ponctuel de 46€ à 48€

1<sup>er</sup> Novembre 2017 :

- Passage des consultations complexes à 46€.

- Passage des consultations très complexes à 60€.

**A noter : de nouvelles hausses de tarifs sont également prévues courant 2018.**



## Découvrez notre gamme de service à la personne

### La gamme **DOMICILE**

Avec ses services de ménage, repassage, l'ADMR met à disposition des professionnels compétents, qui savent répondre aux besoins et s'adapter aux exigences de chacun de ses clients, à tous les âges de la vie.

### La gamme **FAMILLE**

L'ADMR est attentive au bien-être des enfants et soucieuse de permettre aux parents de concilier les différents temps de la vie (familiale, professionnelle et sociale). Pour répondre à tous vos besoins, l'ADMR développe des solutions d'accueil individuel (garde d'enfants à domicile) ainsi qu'un soutien éducatif et moral en cas d'aléas de la vie (soutien à la parentalité).

### La gamme **AUTONOMIE**

L'ADMR accompagne les personnes âgées et personnes en situations de handicap dans les actes quotidiens de la vie. Ménage, entretien du linge, préparation des repas, mais aussi téléassistance, transport accompagné. Une large palette de services qui répond aux besoins de chacun.

### La gamme **SANTÉ**

Ecourter un séjour à l'hôpital, recevoir des soins à domicile, c'est possible grâce aux services Santé. L'ADMR dispose d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

## Donnez du sens à votre engagement, devenez bénévole à l'ADMR

### Rejoignez-nous !

Vous voulez être utile à ceux qui vous entourent, agir pour le développement local, vivre une expérience humaine enrichissante, partager et acquérir compétences et savoir-faire ?

#### Votre action se situe au cœur de l'humain...

- Réaliser des visites de convivialité auprès des personnes et des familles aidées.
- Créer du lien lors de l'animation ou de sorties en accompagnant les clients et leurs familles.
- Accueillir et renseigner les clients.
- Participer à l'évaluation des besoins de la personne.
- Proposer les services de l'ADMR.

#### ... et de la vie associative

- Assurer la gestion du personnel.
- Réaliser le suivi de trésorerie.
- Participer à l'organisation des temps forts de l'association.
- Organiser le travail des intervenants.

#### Je veux être bénévole que dois-je faire ?

Prenez contact avec l'association ADMR. Nous vous rencontrerons pour mieux se connaître, échanger sur vos attentes et vous présenter nos missions. Ensuite, nous définirons ensemble vos missions en fonction de vos souhaits, de votre disponibilité et de vos compétences.

#### L'ADMR de Gençay intervient sur les communes de :

Brion, Champagné Saint Hilaire, Château Garnier, Gençay, La Ferrière Airoux, Magné et Saint Maurice la Clouère.



#### Pour en savoir plus, contactez nous :

**Maison des Services ADMR**  
1 cité de la Roche — 86180 GENÇAY  
Tél. : 05 49 53 48 28  
Mail : info.assogençay.fede86@admr.org  
Site Internet : www.86.admr.org

**Horaires d'ouverture :**  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi  
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
Mercredi de 8h30 à 12h00

**Votre référence commune :**  
Marie-Caude CHASSAGNE ☎ 05 49 57 87 57





## L'INSTANT CONVIVIAL UN RÉSEAU DE VISITEURS BÉNÉVOLES SUR LE PAYS CIVRAISIEN

L'INSTANT CONVIVIAL, RÉSEAU DE VISITEURS BÉNÉVOLES, EST PORTÉ CONJOINTEMENT PAR LA FÉDÉRATION FAMILLES RURALES 86 ET LA MSA SÈVRES-VIENNE, SUR L'ENSEMBLE DU PAYS CIVRAISIEN.

Le réseau a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des aînés, en proposant une présence conviviale, propre à entretenir le lien social.

Concrètement, des bénévoles rendent visite aux personnes qui expriment un sentiment d'isolement et qui souhaitent avoir un peu de compagnie (discuter, se promener, jouer, faire des travaux manuels, se faire apporter un livre et en parler ensemble...).

L'Instant Convivial repose sur des valeurs et des engagements partagés et signés par la Fédération Familles Rurales 86, la MSA Sèvres-Vienne, les bénévoles et les personnes qui reçoivent des visites.

Les bénévoles qui intègrent le réseau bénéficient d'une formation pour remplir leur mission (connaissance de la personne âgée, techniques d'écoute, confidentialité ...).

Ils sont régulièrement réunis, informés, soutenus et accompagnés par des référents professionnels de la Fédération Familles Rurales 86 et de la MSA Sèvres-Vienne, ainsi que des relais locaux bénévoles.

***Vous vous sentez seul(e) ou vous connaissez une personne qui apprécierait de recevoir les visites d'un bénévole ?***

***Vous avez du temps à partager ?***

Nous recherchons des hommes et des femmes pour se lancer dans l'aventure, selon leurs disponibilités.

N'hésitez pas à contacter l'Instant Convivial !

Contacts :

07 68 53 79 81

Email : [linstantconvivial@gmail.com](mailto:linstantconvivial@gmail.com)



## PLURISERVICES, association intermédiaire

17, place du Maréchal Leclerc – 86400 CIVRAY ☎ 05 49 87 41 45

### • Vous êtes un particulier ? Vous avez besoin d'aide ?

Pluriservices est **LA SOLUTION SIMPLE ET RAPIDE**  
qui vous libère du rôle d'employeur

- nous recrutons pour vous du personnel compétent

#### Pour les services à la personne :



- Entretien de la maison : ménage, repassage, préparation des repas, couture...
- Espaces verts : tonte, taille de haie, débroussaillage, bûcheronnage, pose de grillage, désherbage, bêchage
- Garde d'enfants à domicile (de + de 3 ans)

Nous acceptons les **CESU préfinancés** par les comités d'entreprise, les mutuelles, etc.

**Avantages : 50 % du montant de votre facture acquittée est déductible de vos impôts.**

#### Autres services chez le particulier :

- Divers travaux de bricolage : maçonnerie, peinture, pose Placo, plomberie, électricité, montage de meubles. etc...
- Aide aux déménagements
- Manutentions diverses



### Vous êtes une collectivité, une association, un agriculteur, ou bien une entreprise ?

**Pour les collectivités :** Remplacement cantine, Agent d'entretien, Aide cantonnier, remplacement ATSEM.etc...

**Pour les associations :** Agent d'entretien, divers travaux de bricolage ...

**Pour les agriculteurs :** Aide sur l'exploitation, pansage et traite animaux, ramassage de volailles...

**Pour tous renseignements complémentaires et pour toute autre activité, n'hésitez pas à nous contacter.** Site internet : [www.pluriservices-civray.fr](http://www.pluriservices-civray.fr) Mail : [pluricivray@wanadoo.fr](mailto:pluricivray@wanadoo.fr)



Agrément n°1 – POI – 137 délivré par l'Etat



## CHANGEMENT DES FREQUENCES DE LA TNT

Le 23 Janvier 2018, les fréquences de la TNT changent pour permettre la libération des fréquences hertziennes de la bande des 700 Mhz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit (4G).

Cette opération du 23 janvier aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par une antenne râteau : ils devront ce même jour procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT.

Cette opération est relativement simple à faire à partir de la télécommande de son téléviseur ou de son adaptateur TNT.

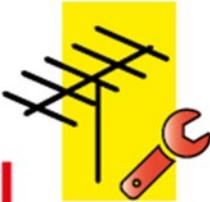
Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site internet [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr). L'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) met également à disposition son centre d'appel : le 0970 818 8 18 (appel non surtaxé).

## DES AIDES FINANCIÈRES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA RÉCEPTION DE LA TNT

L'Etat a mis en place trois types d'aides financières pour assurer la continuité de la réception de la TNT à la suite des réaménagements de fréquences. Elles sont gérées par l'ANFR.

### ● Une aide financière pour les téléspectateurs

À partir du 23 janvier 2018, un faible nombre de téléspectateurs sont susceptibles de ne pas retrouver tous leurs programmes TV malgré une recherche des chaînes. Une aide à la réception pourra alors leur être accordée, sans condition de ressources et sur facture des travaux réalisés, pour les résidences principales recevant exclusivement la télévision par antenne râteau.

	<p><b>120 € TTC</b></p> <p>maximum pour adapter leur antenne râteau individuelle</p>		<p><b>250 € TTC</b></p> <p>maximum pour passer à un mode de réception alternatif à l'antenne râteau (satellite, câble, ADSL ou fibre optique)</p>
---	--	---	---

### ● Une aide financière pour les syndicats et les gestionnaires d'immeubles

Les gérants d'établissements recevant la télévision par une antenne râteau collective peuvent bénéficier d'une aide financière sur les frais engagés pour l'adaptation de l'installation de réception collective, à réaliser en amont du 23 janvier.

	<p><b>500 € TTC</b></p> <p>maximum sur présentation des factures des travaux réalisés</p>	
---	---	--

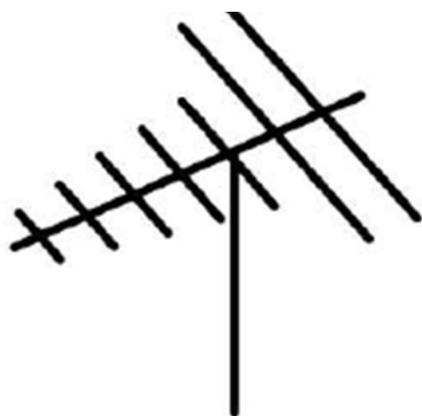
### ● Une aide financière pour les collectivités locales titulaires d'une autorisation d'émettre du CSA

Les collectivités locales qui ont souhaité prendre en charge la gestion d'un réémetteur TNT doivent, dans le cadre des réaménagements du 23 janvier prochain, l'adapter aux nouvelles fréquences. Elles peuvent bénéficier du concours financier de l'Etat pour ces travaux.

 Pour faire une demande d'aide et obtenir toutes les informations nécessaires : [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr) - Rubrique « Aide à la réception ».



TOUS A VOS POSTES!



**LE 23 JANVIER 2018**

Si vous recevez la télévision par une **antenne râteau**, que vous habitez en immeuble ou en maison individuelle

- Procédez à une **recherche des chaînes** pour retrouver l'ensemble de l'offre TNT.

Un **tutoriel vidéo** et des **modes d'emplois par marque de téléviseur** sont disponibles sur le site [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr).

- ⚠ Cette recherche des chaînes est à réaliser sur l'ensemble des postes de votre domicile reliés à une antenne râteau.

- Si, malgré cette recherche de chaînes, des problèmes de réception persistent, rendez-vous sur :

 **RECEVOIRLATNT.fr**

 **0970 818 818**  
(appel non surtaxé)

Si vous recevez la télé par câble, satellite, ADSL (box) ou fibre, vous n'êtes pas concerné par ces changements. Mais si toutefois vous perdiez les chaînes le jour J, contactez votre opérateur.

## LES ASSOCIATIONS

### U.N.C. SOLDATS DE FRANCE

Malgré le vieillissement des AFN, les activités de la section se poursuivent, les Soldats de France, la gent féminine, les élus, les bénévoles nous apportent une aide sans relâche, qu'ils en soient, ici, remerciés !

Avec ses peines et ses joies, 2017 s'en est allé ; peines des amis disparus mais bonheur de se retrouver aussi dans des fêtes et commémorations, pérennisant ainsi amitié et solidarité. Une véritable osmose s'est formée entre les Associations de Château, il est réjouissant de tous se retrouver, au pied du monument aux morts, pour rendre hommage à ceux qui ont donné leur vie pour notre Liberté.

Moment de détente en cette fin juillet lors de notre méchoui à Chez Pellegrin, chez nos amis, Jean-Marie et Annie,

son épouse, qui nous ont accueillis comme ils savent si bien le faire. Un repas de batterie nous a été servi par une équipe de bénévoles, des petites mains coachées par Jean-Louis passé Maître cuisinier en l'occurrence, merci Mesdames !



Après-midi détente, achevée par une randonnée entre les magnifiques champs de luzerne et de maïs qui

nous a menés jusqu'à l'étang de Toussac. Nostalgie... Nous avons foulé, maintes fois arpenté et retrouvé une plaine si souvent labourée avec des attelages d'un autre âge : 60 ans se sont écoulés !!!

2018 sera, à nouveau, une année de dévouement pour Jacky, Roland et Christian, nos valeureux portedrapeaux, pour accompagner, dans les communes voisines, ceux qui malheureusement nous quitteront à jamais. Nos activités seront reconduites : 8 mai, 11 novembre, AG de notre Section, du Secteur 6, Congrès Départemental, méchoui et pèlerinage à Lourdes.

En attendant, meilleurs vœux de joie, bonheur, santé et réussite aux Elus, aux Présidents d'Associations et à tous les habitants de la commune.

### LE CLUB DE L'AMITIE

LE CLUB DE L'AMITIE se porte bien avec sa quarantaine d'adhérents.

3 concours de belote ont été organisés en 2017 avec plus de cent personnes à chaque concours.

Les anniversaires sont fêtés deux fois par an. Notre repas annuel en AVRIL à SAVIGNE a été très apprécié. Le repas

cantonal a eu lieu à USSON en mai dernier où plus de la moitié du Club a participé.

Notre repas de fin de mois est toujours apprécié surtout par les personnes seules et les autres participants également.

Venez nous rejoindre en contactant M-Thérèse ALASTRA:05 49 87 81 15

Nicole BOIREAU : 05 49 87 86 22



### CHORALE « LE ROUTIN D'AIGUAIL »

Notre assemblée générale s'est tenue en Septembre. L'effectif se maintient avec 35 choristes (25 femmes, 10 hommes). Grâce à l'aide de subventions et de dons, la chorale a pu se vêtir de blanc (en veste) pour les femmes.

Nous nous retrouvons le mardi de 20 h à 22 h. avec notre chef de chœur Enrik LEGROS avec qui, par sa persévérance, nous progressons assez rapidement.

La chorale a effectué cette année une vingtaine de concerts : le TELETHON à CIVRAY, concerts dans les églises de ST

ROMAIN, BLANZAY, BRIGUEUIL EN CHARENTE, VERTEUIL. Notre concert à l'église de CHATEAU-GARNIER en Octobre avec les Trompes de Chasse de ST BENOIT a été très apprécié par un public venu nombreux.

Les personnes intéressées par le chant sont conviées à venir nous rejoindre ; il n'est pas nécessaire de connaître la musique. Pour toute information, vous pouvez contacter le Président,

René VIGNAUD au 05 49 87

44 12 - 07 87 49 32 20.

LE BUREAU et les membres de la chorale vous souhaitent une bonne et heureuse année ainsi qu'une bonne santé pour 2018.



## LES ASSOCIATIONS

### LE PLAN D'EAU

Malgré un nombre toujours très réduit de membres actifs sur les 27 que compte l'association, la saison 2017 a été très réussie.

Près de 1000 cartes vendues pour une recette en hausse de 3200€, beaucoup plus de participants à la journée rallye pédestre et pétanque (45 randonneurs contre 17 en 2016, 39 doublettes et près de 80 repas) pour une recette en hausse de 820€. L'enduro carpiste était également complet avec 18 équipes, mais cette année, vu le peu de membres disponibles, il n'y a pas eu de repas ouvert à tous, le dimanche.

Pour le camping, nous constatons également une légère hausse de la fréquentation. Pour les pèlerins se rendant à St Jacques de Compostelle, nous avons prévu cette année quelques conserves pour les dépanner le soir.

Notre dernière manifestation de l'année sera le concours de belote du 18 novembre à 16 heures avec repas ouvert à

tous vers 20 heures (soupe à l'oignon, boudins, fayots, salade aux choux, fromage et dessert).

Cette année, l'association le Golf des Brandes et celle du Tennis-Club nous avaient demandé d'assurer le service en semaine, service assuré par un employé communal en CAE qui effectuait également une partie de l'entretien de l'aire de loisirs. Pour cette mise à disposition par la commune, l'association reverse à celle-ci 2200€ représentant le coût réel de l'employé, déduction faite de la participation de l'état.

Notons également que l'association paie l'électricité, l'eau, les produits d'entretien et certains investissements tels que les jeux, les tables de pique-nique, les poubelles et autres grosses réparations.

Nos projets pour 2018 : un empoissonnement important notamment en gardons, maintenir le bâtiment du camping dans un état acceptable, confectionner des tables de pique-nique en béton, réparer le minigolf, améliorer la signalisa-

tion et peut être l'aire de jeux.

Peut-être ne sommes nous pas assez ambitieux, mais à 7 ou 8 bénévoles, il est difficile d'assurer les gardes, l'entretien, de réaliser les projets et d'organiser les manifestations.

Alors, si vous tenez vraiment à conserver ce plan d'eau qui accueille un grand nombre de personnes extérieures à la commune (nord Vienne, Deux sèvres ...), venez nous rejoindre lors de l'assemblée générale qui aura lieu en février.

Rappelons aussi que nous ne sommes pas les « boniches » de certains sans gêne qui n'hésitent pas à ressortir les tables de pique-nique entreposées à l'abri sous la tonnelle et à remplir les poubelles en mélangeant verre et ordures. Merci à ceux qui se reconnaîtront d'évacuer leurs déchets et laisser les tables en place, d'autant qu'il y a les tables en béton disponibles

### LE PETIT THEATRE

Cette année encore, vous avez été nombreux à venir nous encourager et nous applaudir ; toute la Troupe du Petit Théâtre vous en remercie.

Un grand merci également à tous les acteurs et bénévoles qui contribuent chaque année à faire vivre nos spectacles.

Nous avons repris les répétitions afin de vous présenter un spectacle de qualité en 2018.

Au programme cette année, un sketch sera interprété par les plus jeunes et une comédie en quatre actes jouée par les adultes.

Nous vous donnons donc rendez-vous, pour les représentations,

- **Les samedi 17 et dimanche 18 mars 2018**
- **Les vendredi 23 et samedi 24 mars 2018.**



La **Troupe du Petit Théâtre** vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Sylvie HUVELIN, Présidente

Tel. 06 86 48 21 43

Eliane BARREAU, Trésorière

Tél. 06 89 36 87 64

## LES ASSOCIATIONS

### LES ECOLES

#### Benne à papiers



L'école a lancé une opération tri des papiers : une borne de collecte de papiers a été installée par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou du 7 au 20

janvier 2017 sur la place face à l'école. L'idée était de récolter le plus de papiers (journaux, magazines, catalogues, publicités, cahiers, livres...) car le poids de papier était revendu au profit de l'école. Cette première opération est un vrai succès car la benne a déjà dû être vidée au bout d'à peine une semaine !

Au total, 2,52 Tonnes de papiers ont été collectées pour un bénéfice de 230€.

Cet argent a servi à financer les projets de l'école et notamment cette année une partie de la classe de mer à Rochefort.

Parallèlement à un travail en classe,

les enfants de CP/CE1 ont été sensibilisés au tri des déchets et notamment au recyclage du papier.

Merci à tous les habitants et toutes les familles qui ont participé à cette opération ! Vu le succès de cette première édition, l'opération sera renouvelée à l'école.



#### Nettoyons la nature

Lundi 25 septembre les enfants de l'école ont participé à l'action « Nettoyons la Nature » organisée par les Centres Leclerc. Tous les élèves, de la maternelle au CM2, sont partis munis de gants et de sacs poubelles ramasser les déchets dans le village. Ils ont trouvé beaucoup de détritus sur la place principale suite à la foire de la St Maurice mais sont allés ramasser aussi des déchets dans les chemins alentours et ont trouvé des choses parfois étonnantes, comme des chaussures ! Au total c'est 29 kg de déchets que les enfants ont ramassés dans les rues de Château Garnier !



#### ELA - Mets tes baskets et bats la maladie



L'école a participé mardi 17 octobre à l'action « Mets tes baskets et bats la maladie » pour soutenir l'association ELA.

Le principe est un événement sportif solidaire où les enfants prêtent symboliquement leurs jambes aux enfants qui en sont privés à cause de la leuco-

dystrophie. Pour la première année, toute l'école s'est rendue au plan d'eau en début d'après-midi. Les enfants étaient répartis dans des équipes de 4 ou 5 qui mélangeaient des enfants de maternelle avec des CP/CE1 et des CE2/CM. Le principe était de courir en restant solidaire avec toute l'équipe, reliée par une corde. Sur le parcours les enfants avaient plusieurs défis à réaliser : rouler, sauter, ramper, slalomer... Malgré la longueur tous les enfants ont terminé le parcours, les plus petits ont été très courageux et tous ont été très motivés sous les encouragements des autres « ELA, ELA, ELA... » Les classes élémentaires ont couru un deuxième tour,

sous le soleil qui était de la partie. Bravo aux petits sportifs !

Parallèlement à cette action, les enfants ont des tickets à vendre autour d'eux pour récolter des dons qui seront directement envoyés à l'association ELA pour aider les enfants malades.



## LES ASSOCIATIONS

### LES ECOLES (suite)

#### La Grande Lessive

Comme l'an passé, les enfants de l'école ont participé à La Grande Lessive. Ils ont exposé leurs réalisations lors d'une exposition éphémère le jeudi 19 octobre sur la place de l'église. Le thème cette année est « Ma vie vue d'ici....et là ! ». De nombreux habitants et parents d'élèves sont venus voir les tableaux réalisés par les enfants :



- En CE2/CM1/CM2 : Ma vie vue de là-haut photo des passions des enfants dessinées au sol + mon école vue d'ici ; photos de l'école prises sous différents angles.



- En maternelle : Une photo de l'enfant dans sa vie d'aujourd'hui avec en parallèle un dessin à la craie grasse de la vie qu'il aimerait (son métier)

- En CP/CE1 : La vie des écoliers d'autrefois et la vie à l'école aujourd'hui : Photos réalisées à partir des photos en noir et blanc de Doisneau + dessins des enfants sur ma vie d'aujourd'hui (ma passion) et ma vie si j'étais un super héros.

### LE CCAS

Comme chaque année, les membres du CCAS se sont réunis au gré des demandes d'aides auxquelles ils répondent au mieux avec le budget qui leur est attribué.

Les personnes de 70 ans et plus ont été conviées, le 15 décembre au repas offert par le CCAS. Beaucoup ont répondu favorablement à l'invitation. Le repas a été préparé par Mme Magali Neveux traiteur à Sommières du Clain, et servi par les membres du CCAS, voici le menu ci-contre.

La bonne humeur et le plaisir de se rencontrer ont marqué cette journée. Chacun a eu une pensée pour les personnes souffrantes ou ne pouvant se déplacer. Un coffret de Noël leur sera porté pour cette fin d'année, ce qui nous permettra de leur faire une visite et d'avoir le plaisir de les rencontrer.

Apéritif et  
ses amuse- bouche  
\*\*\*  
Potage de potimarron  
\*\*\*  
Terrine de poisson  
et petits légumes  
\*\*\*  
Joue de porc au cidre  
et gratin forestier  
\*\*\*  
Plateau de fromage  
\*\*\*  
Tarte aux fruits  
Café



## LES ASSOCIATIONS

### LA COMMUNAUTE LOCALE

Les délégués et les membres de la Communauté Locale font vivre notre église en la maintenant ouverte chaque jour, en réalisant la décoration florale et l'entretien avec soin.

Une messe est programmée un samedi par mois à 18h00.

Le 15 janvier 2017, a eu lieu l'ouverture du Synode diocésain. Des rencontres ont été programmées pour être à l'écoute du plus grand nombre et réfléchir aux changements dans l'Eglise, le thème en est : « Avec les générations nouvelles vivre l'Evangile » une réflexion sur 2 ans. Clôture fin 2018.

Le 11 mars : Journée de recollection et de réflexion à la salle paroissiale avec nos prêtres. Avec pour thème : « le Pardon » 70 personnes étaient présentes.

Le journal « Au cœur de la vie » est distribué par des bénévoles, il nous apporte des nouvelles de la Paroisse et du Diocèse.

La vie de notre communauté est rythmée par de nombreuses cérémonies dont les obsèques.

Celles-ci sont préparées par des laïcs afin de choisir des textes qui soient en accord avec la vie du défunt et le souhait de sa famille. Cette célébration peut être animée par un prêtre selon la disponibilité ou par des laïcs.

Une offrande de 200€ est demandée à la famille du défunt pour subvenir aux besoins de l'Eglise (rémunération des prêtres, chauffage et entretien des églises...). Auparavant, les entreprises de pompes funèbres encaissaient cette subvention et la reversaient ultérieurement à la Communauté. Elles ne sont plus en mesure de continuer. Cette somme devra donc être directement versée à la Communauté Locale le jour des obsèques.

La Veillée Pascale a eu lieu à Usson, cérémonie très priante et la messe du jour à Château-Garnier.

Une veillée de prière à Château-Garnier à 20h00 a rassemblé le 03 juin les 70 enfants et leur famille, la veille de la Profes-



sion de Foi de la Paroisse St Sauveur.

Le dimanche 1<sup>er</sup> octobre, jour de rentrée du Catéchisme, une messe d'action de grâce a été célébrée à St Maurice la Clouère pour le départ du Père Claude Moussolo qui était parmi nous depuis 11 ans. Cette cérémonie a reflété l'émotion des paroissiens à l'annonce de son départ. Il a su communiquer son énergie et sa Foi à tous, y compris aux jeunes et même aux joueurs de Foot !! Il a été appelé à Bressuire dans la Paroisse St Hilaire en Bocage.

Pour l'année en cours, le Père Joseph Guilbard sera administrateur de la Grande Paroisse.

En attendant qu'un nouveau Curé soit nommé, le Père Yves Marie Blanchard assurera les messes dominicales sur le secteur de Gençay.

Pour cette fin d'année, voici les cérémonies à venir :

vendredi 24 novembre :

« Veillée Pyjama » pour les tout petits à 18h00 ouverte à tous avec contes,

chants et lumières pour se préparer à Noël.

Cérémonies de Noël :

- Dimanche 24 décembre à 10h30  
Messe dominicale
- Dimanche soir à 19h00 : Messe de la nuit de Noël à Usson
- Lundi 25 décembre : Messe du jour de Noël à 10h30 à St Martin

Notre Communauté Locale n'est pas seule, elle agit en lien avec les autres communautés de la grande paroisse St Sauveur en Civraisien.

En cas de besoin, les responsables de la Communauté sont :

Délégués pastoraux :

\* Sylvie Mignon : 05-49-87-29-57

\* Jean-Christophe Ressegand :

06-30-53-50-39

Déléguée à la prière :

\* Roseline Delage : 05-49-87-84-23

\* Marie-Claude Chassagne :

05-49-87-87-57

Délégués aux affaires matérielles :

\* Jean-Jacques et Monique Moineaud :  
05-49-87-86-26

L'ensemble de la Communauté Locale vous souhaite de bonnes fêtes et une très bonne année 2018.



## LES ASSOCIATIONS

### LA NOUVELLE BIBLIOTHEQUE

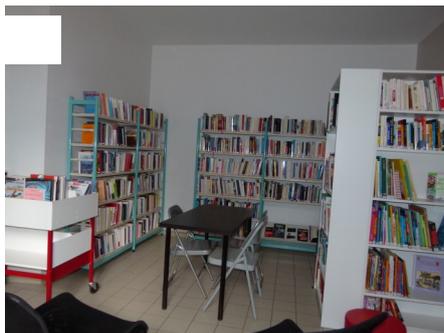
L'événement de l'année a bien sûr été notre emménagement dans de nouveaux locaux :



1 rue Alfred Bouchard

Face à l'église et à côté de l'école

Plus spacieux, plus accessibles et plus visibles, ils permettent de mieux mettre en valeur nos collections. Les peintures ont été entièrement refaites et le mobilier complété afin que lecteurs et lectrices puissent choisir dans une ambiance plus conviviale mais aussi plus intime. Vous pouvez désormais vous installer, lire sur place et feuilleter les ouvrages en toute tranquillité avant d'emprunter.



Tous les habitants de notre commune sont invités par la Municipalité et l'équipe des bénévoles à fêter cette nouvelle bibliothèque le **Samedi 27 Janvier 2018 de 10h à 12h**.

A 10h : visite des nouveaux locaux et présentation des livres achetés en 2017. Les bénévoles répondront à vos questions.

A 11 h : Ouverture officielle suivie d'un apéritif

En 2017, nous avons enregistré 23 nouvelles inscriptions et poursuivi nos actions d'animation culturelle :

- **Le biblio-café**, le 28 janvier, a accueilli 35 visiteurs qui sont restés pour la plupart et pour notre plus grande satisfaction toute la matinée. Ils ont pu découvrir les nouveautés 2016 ainsi que l'usage du Kamishibaï. Merci à Jean- Jacques Moineaud d'avoir bien voulu nous fabriquer ce petit théâtre portable japonais qui permet de raconter des histoires.

- **Temps d'activités périscolaires** : tous les mardis soirs, un groupe différent de 8 à 10 enfants a pu écouter des histoires, participer à des ateliers inspirés de celles

-ci et lire en liberté. Lors de ces séances, mais aussi lors de l'accueil des classes, les enfants ont pu assister à des **raconte-tapis et des kamishibaï**.

- **Ateliers de lecture et d'expression** : Depuis la rentrée de septembre, plus de TAP le soir mais la bibliothèque continue d'accueillir les enfants inscrits par leur parents le mardi de 16h30 à 17h30. Les activités reposent sur le même principe que celles pratiquées les années précédentes. Pour l'organisation, voir ci-dessous.

- **P'tits lecteurs en vadrouille** : 1° séance le 5 décembre. Organisée par le Réseau d'Assistants Maternelles, cette animation se déroule tour à tour dans les bibliothèques du Gencéen. Les bibliothécaires accueillent les bébés de 0 à 3 ans avec leurs « Nounous » et leur font découvrir les livres et les histoires.

Enfin, depuis début octobre, la bibliothèque vous propose une nouvelle plage d'ouverture le **vendredi de 16h30 à 18h**. Nous continuons bien sûr à vous accueillir le **Mardi de 14h30 à 16h30** et le **samedi de 10h30 à 12h**.

Des animations plus ponctuelles sont **en projet pour 2018**. Retenez dès maintenant cette date :

Samedi 5 mai 2018 de 11h à 12h : **Contes nomades par la Grenouille Fait sa Soupe** .

Ce spectacle sera gratuit et tout public.

## ATELIERS LECTURES ET EXPRESSION

### LE MARDI DE 16h30 à 17h30

Les séances seront regroupées en session de 3 à 5 semaines selon l'âge et en tenant compte des vacances scolaires :

<b>10 et 17 octobre</b>	<b>3 à 5 ans</b>	<b>2 séances</b>	<b>du 6/03 au 27/03</b>	<b>6 à 8 ans</b>	<b>4 séances</b>
<b>du 7/11 au 5/12</b>	<b>6 à 8 ans</b>	<b>5 séances</b>	<b>du 24/04 au 29/05</b>	<b>9 à 11 ans</b>	<b>4 séances</b>
<b>du 9/01 au 6/02</b>	<b>9 à 11 ans</b>	<b>5 séances</b>	<b>du 5/06 au 19/06</b>	<b>3 à 5 ans</b>	<b>3 séances</b>

Ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous mais le nombre d'enfants par groupe est limité à 10.

Les bénévoles prendront les enfants inscrits à l'école à 16h30. Les enfants inscrits à la garderie après l'activité y seront accompagnés.

Vous pouvez inscrire vos enfants aux horaires d'ouverture de la bibliothèque.

## LES ASSOCIATIONS

### LA NOUVELLE BIBLIOTHEQUE – LA BOITE A LIVRES

#### LIVRES EN VOYAGE, LIVRES EN PARTAGE

#### OUVERTURE D'UNE BOÎTE A LIVRES

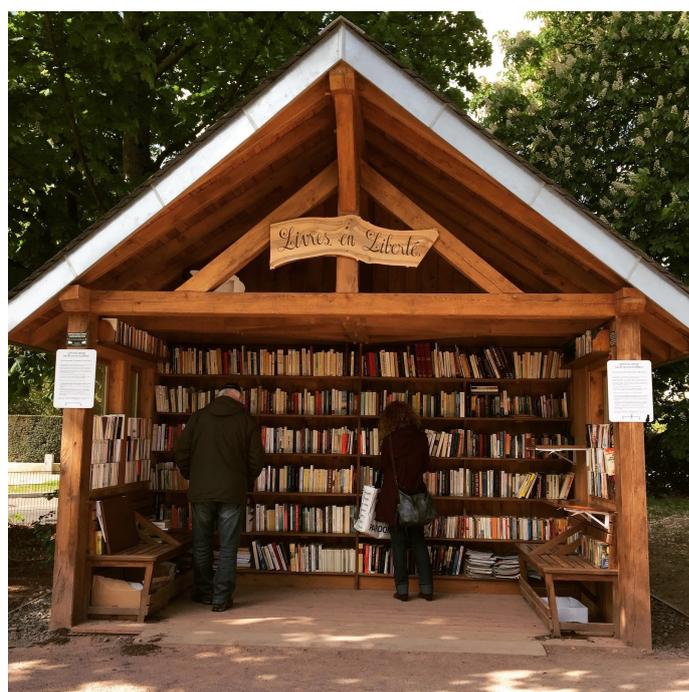
Une boîte à livres est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer ou emprunter des livres en accès libre et gratuit.

S'inspirant du principe du « bookcrossing » aux Etats-Unis et dans les pays anglo-saxons, il s'agit de donner une seconde vie aux livres, de permettre à tous ceux qui le souhaitent de faire circuler, voyager des livres qu'ils ont aimés et de les échanger contre d'autres livres.

La boîte à livres sera installée mi-janvier dans la cabine de la bascule sur la Place de l'Europe. Dans un premier temps, elle sera alimentée par des livres issus du stock de la bibliothèque.

Le fonctionnement sera simple :

- Entrez
- Choisissez un livre
- Emportez-le, lisez-le
- Rapportez-le ou apportez-en un autre en échange et... recommencez !



Exemples de boîte à livres

## LES ASSOCIATIONS

### LE COMITE DE FETES

#### Foire de Château Garnier :

C'est sous un soleil radieux que nous avons accueilli les 47 exposants du vide-greniers brocante. Ceux-ci ont attiré de nombreux chineurs dès le matin. Le reste de la journée a été bon enfant. Les visiteurs ont pu apprécier le savoir-faire des exposants artisanaux : les dentellières de Poitou, la peinture sur faïence, le travail du bois et de la laine, la broderie, les bijoux fantaisies. Mais aussi la démonstration de sciage de bille de bois et l'exposition de carte postale et de vieux tracteurs.



Sur un air de Jazz, nos visiteurs ont pu déambuler sur la foire. Cette année pour plus de convivialité et de sécurité, la foire a été regroupée sur la grande place de l'Europe et les rues adjacentes, le tout sur un centre bourg fermé à la circulation.

Le repas champêtre a fait des heureux grâce au traditionnel jambon à la broche, cuit au centre de la foire.



La bernache et les buvettes ont désaltéré nos visiteurs sous le soleil et la chaleur qui étaient les bienvenus.

Les enfants et certains adultes ont eu le plaisir de côtoyer des ânon et de faire un petit tour en calèche tirée par la mule de M. Ressegand.

La fête foraine avec sa pêche aux canards, ses autos tamponneuses et son tir à la carabine a amusé les enfants. Les organisateurs se félicitent du soutien de la municipalité et des bénévoles.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine, pour de nouvelles aventures et plein de surprises.



#### Journée caritative :

A l'initiative du comité des fêtes, de nombreuses associations de la commune se sont mobilisées pour se donner rendez-vous le 25 Novembre dès 14h00 à la salle des fêtes pour les joueurs de belote, tarot et jeux de société.

Les gâteaux et crêpes ont eu un franc succès l'après-midi. Les randonneurs ont marché sur les sentiers de Château-Garnier sous le soleil malgré un petit air frais de saison.

Le stade, quant à lui, a eu l'honneur de recevoir 2 équipes féminines (Usson/ l'Isle-Jourdain →Chapelle Bâton) pour un match de championnat qui s'est déroulé dans de bonnes conditions.

La soirée s'est terminée par une choucroute très animée. Les danseurs ont pu se dégourdir les jambes sur un petit air d'accordéon et sur des chansons inoubliables des années 80 à 90 sous la voix enflammée de Patrice Lussert très reconnu dans le métier et orchestré par Didier Roques.

Cette journée a permis de récupérer 1295.13 € y compris le don de 500 € de la Commune. Cette somme sera remise à la Fondation de France pour les Antilles.

Merci à tous les donateurs, les associations et tous ceux et celles qui ont participé activement à la préparation de cette journée sans oublier la municipalité.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une deuxième journée caritative qui se dessine probablement selon la même organisation et avec encore plus d'ambiance. Nous vous attendons nombreux et nombreuses.



## LA PAGE ANGLAISE

### DEMANDER LA NATIONALITE FRANCAISE (article écrit par Angela STEPHENS)

En 2016, David et moi avons décidé de devenir citoyens français.

La procédure est longue et assez compliquée !!!

- 1 - Un dossier pour chaque personne, avec toutes les informations concernant la famille, le travail, les impôts, la maison, etc... Tous les documents en anglais, actes de naissance, mariage, etc... doivent être traduits et certifiés par un traducteur habilité par la Préfecture.
- 2 - Si vous avez moins de soixante ans, vous devez passer un examen oral en langue française.
- 3 - La gendarmerie se déplacera, sans Rdv, au domicile pour poser des questions.
- 4 - Quand le dossier est complet et accepté par la Préfecture, nous passons à l'étape suivante. L'entretien à la Préfecture peut inclure divers sujets sur la France – la culture, l'histoire, le gouvernement, etc... Il inclura également les raisons pour lesquelles nous voulons devenir citoyens Français, comment nous vivons et notre intégration dans la communauté.



### Demander la nationalité française

#### APPLY FOR FRENCH NATIONALITY

During 2016 Dave and I decided to apply to become French citizens. The procedure is long and complicated as follows:

- 1 - Prepare a dossier from a list of information supplied by the Prefecture on your family, income, tax, work and where you live. All the paper work must be in French and for those forms that are in English, for example birth certificate, they must be translated into French by a professional translator.
- 2 - Take a language test if you are under 60 years old.
- 3 - Expect a visit from the Gendarmes.
- 4 - Once the dossier is complete and has been accepted then an interview of half an hour is arranged at the prefecture in Niort. This interview covers topics on the culture and history of France. It also includes questions on why you wish to become a citizen of France and questions on how you live your life here, for example do you integrate in the local community. We received the letters for our interview date in February and the interview is on the 1<sup>st</sup> December, so there is quite a waiting time.

## LA PAGE ANGLAISE (SUITE)

## Fêtes et tradition

## Celebrations / les célébrations, les fêtes

ENGLISH	FRANCAIS
To celebrate	Célébrer, fêter
A candle	Une bougie
The National Day	La fête Nationale
A bank / public holiday	Un jour férié
Holidays	Les vacances
A parade	Un défilé
A festival	Une fête, un festival
Carnival	Le carnaval

Halloween (October 31<sup>st</sup>)

## Une fête Américaine

La tradition d'Halloween a été importée aux Etats-Unis par les Irlandais. De nos jours, les Américains fêtent Halloween à l'école, au travail ou à la maison. Le soir du 31 octobre, les enfants sortent déguisés et frappent aux portes des maisons pour réclamer des friandises, menaçant leurs voisins d'un *trick or treat* ?



ENGLISH	FRANCAIS
A costume	Un déguisement
To dress up	Se déguiser
Scary	Effrayant
A witch	Une sorcière
A ghost	Un fantôme
A skeleton	Un squelette
An owl	Un hibou
A spider	Une araignée
A pumpkin	Une citrouille
Sweets	Des bonbons
To play a trick on sb	Jouer un tour à qqn

## Guy Fawkes' Night, Bonfire Night (November 5th)

ENGLISH	FRANCAIS
A conspirator	Un conspirateur
A plot, a conspiracy	Un complot
A treason	Une trahison
Gunpowder	De la poudre à canon
Parliament	Le Parlement
Fireworks	Des feux d'artifice
A bonfire	Un feu de joie
To burn	brûler

## Traditional nursery rhyme / Une comptine traditionnelle

Remember, remember the fifth of November  
 Gunpowder, treason and plot.  
 I see no reason, why gunpowder treason  
 Should ever be forgot.

Souviens-toi, souviens-toi du cinq novembre  
 Poudre à canon, trahison et complot,  
 Je ne vois aucune raison de jamais  
 Oublier la trahison des poudres.

Ce soir-là, en Grande-Bretagne, on célèbre l'échec de la Conspiration des poudres (Gunpowder plot) menée contre le Parlement de Westminster et le roi protestant Jacques 1<sup>er</sup> (King James 1st) (5 novembre 1605). Dans tout le pays, on tire des feux d'artifice et on embrase des feux de joie sur lesquels brûle l'effigie du plus célèbre des conspirateurs catholiques : Guy Fawkes.

## LA PAGE ANGLAISE (SUITE)

Christmas (December 25th)

ENGLISH	FRANCAIS
Christmas eve	La veille de Noël
A christmas tree	Un sapin de Noël
Boxing Day	Le lendemain de Noël (férié en Grande-Bretagne)
Father Christmas / Santa Claus	Le père Noël
A sleigh	Un traîneau
A reindeer	Un renne
Lights	Des lumières
Holly	Du houx
Mistletoe	Du gui
A present, a gift	Un cadeau
Christmas pudding	Le pudding (dessert de Noël)
Christmas carols	Des chants de Noël



Au déjeuner, chaque convive trouve un Christmas cracker près de son couvert. Il l'ouvre en tirant chaque extrémité pour découvrir une couronne de papier, un petit cadeau et une blague à partager. Au dessert, on mange souvent le Christmas pudding. A base de fruits secs, il se fait longtemps à l'avance : le dimanche précédent l'avant (le stir up Day), toute la famille <<tourne>> le pudding, en faisant un vœu.

Valentine's Day (February) 14th)

ENGLISH	FRANCAIS
A valentine card	Une carte de la Saint-Valentin
To love	Aimer
To kiss	Embrasser
Friendship	L'amitié
An admirer	Un admirateur
A boyfriend	Un petit ami
A girlfriend	Une petite amie
A heart	Un cœur

Easter (Pâques)

ENGLISH	FRANCAIS
The holy week	La semaine sainte
Good Friday, holy Friday	Le Vendredi saint
Chocolate	Du chocolat
An egg hunt	Une chasse aux œufs
The Easter bunny / hare	Le lapin de Pâques
To hide	Cacher
A basket	Un panier
A bell	Une cloche
Jellybeans	Des bonbons dragéifiés

St Patrick's Day (March 17th)

ENGLISH	FRANCAIS
Ireland	L'Irlande
Irish	Irlandais
A Patron Saint	Un saint patron
Green	Vert
A shamrock	Un trèfle
A leprechaun	Un farfadet, un lutin

La Saint-Patrick célèbre la culture irlandaise dans le monde entier. Le 17 mars, les Irlandais défilent dans les rues portant du vert, des trèfles ou des costumes de farfadets.

St Patrick's Day is a celebration of Irish culture throughout the world. On March 17th, Irish people parade in the streets, wearing green, shamrocks or costumes of Leprechauns.

Saint-Patrick

Célébré le 17 mars, Fête Nationale en Irlande, le saint patron des Irlandais est né en Grande-Bretagne vers 385. Kidnappé par des pirates irlandais vers l'âge de 16 ans, il passe quelques années de captivité en Irlande puis s'en échappe en 411. Il y revient en 432 pour évangéliser le pays et utilise le trèfle (shamrock) pour expliquer la Trinité dans la religion catholique. Il meurt le 17 mars 461.

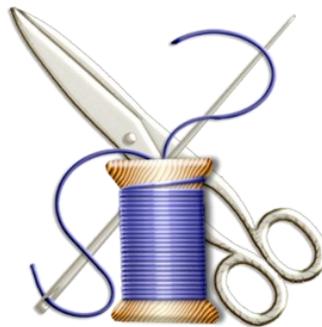
## LA PAGE ANGLAISE (SUITE)

Other important dates

ENGLISH	FRANCAIS
New year's Day January 1st	Le nouvel an
Shrove Tuesday, Pancake Day	Mardi Gras
April Fools' Day (April 1 <sup>st</sup> )	Le 1er avril
Labour Day	La fête du travail
Independence Day	Le jour de l'Indépendance
Remembrance Day (November 11 <sup>th</sup> ) Poppy Day	Le jour du souvenir l'armistice

### Les Cours de Couture

Château Garnier  
A la Salle Semailles au Vent  
Jeudi après - midi de 14.30h à 17.00h  
Pour plus d'information téléphoner  
à Angela Stephens  
06 81 99 29 63 ou 05 49 87 09 40



### Sewing course

At Château Garnier  
In the Salle Semailles au Vent  
Thursday afternoon from 14.30h to 17.00h  
For further information telephone  
Angela Stephens  
06 81 99 29 63 or 05 49 87 09 40

### Les Cours d'Anglais

A Château-Garnier  
A la Maison des Association  
Lundi après - midi de 14.30h à 16.00h



Pour plus d'information téléphoner  
à Angela Stephens  
06 81 99 29 63 ou 05 49 87 09 40

### VE Day street party

On **8<sup>th</sup> May** – VE day a street party is being organised by some of the British residents of Château Garnier. It is a British 1940's style party for the children who live in the commune. If you would like to help in the organisation we would love to hear from you. There will be a meeting in early February to share ideas.

For further information contact Lesley Vaughan-Angel, rue du bas bourg (two cocker spaniels), tel 05 49 97 04 66.

Le **8 mai**, une fête de rue est organisée par certains des résidents britanniques de Château-Garnier. C'est une fête de style British 1940's pour les enfants qui vivent dans la commune. Si vous souhaitez nous aider dans l'organisation, nous serions ravis de vous accueillir. Il y aura une réunion début février pour partager des idées.

Pour de plus amples renseignements, contacter Lesley Vaughan-Angel, rue du bas Bourg (deux Cocker Spaniels), Tél. 05 49 97 04 66.

## LA PAGE CULINAIRE ANGLAISE

**VICTORIA SANDWICH CAKE****INGRÉDIENTS :**

- 175 g de margarine tartinée.
- 175 g de sucre en poudre.
- 175 g de farine à gâteau.
- 1 sachet de levure.
- 3 gros œufs.
- 4 cuillères à soupe de confiture de framboise.
- Sucre glace pour décoration.



- 1 - Beurrer deux moules 17 à 18 cm et recouvrir leur surface avec le papier cuisson.
- 2 - Battre la margarine et le sucre jusqu'à ce qu'ils soient crémeux.
- 3 - Ajouter les œufs un à un en ajoutant deux cuillères à café de farine progressivement pour éviter les grumeaux.
- 4 - Incorporer le reste de farine. Verser la préparation dans les moules.
- 5 - Enfourner 20-25 mn, Th 5, 375°F, 190°C, jusqu'à ce qu'il soit bien levé, bien cuit sur le dessus et détaché des bords des moules.
- 6 - Démouler sur un plat.
- 7 - Laisser refroidir complètement, l'emballer de papier cuisson et étaler la confiture de framboise sur un côté de gâteau. Mettre l'autre côté sur le dessus.
- 8 - Saupoudrer le gâteau de sucre glace.
- 9 - Savourer de suite.

**VICTORIA SANDWICH CAKE****INGRÉDIENTS :**

- 175 g soft margarine.
- 175 g caster sugar.
- 175 g self-raising flour.
- 1 rounded teaspoon baking powder.
- 3 large eggs.
- 4 tablespoons raspberry jam.
- Icing sugar for dusting.



- 1 - Grease two 17 to 18 cm sandwich tins and line their bases with grease-proof paper.
- 2 - Beat margarine and sugar until creamy.
- 3 - Add eggs one at a time, beating and adding 2 teaspoons of the flour to prevent curdling.
- 4 - Fold in rest of the flour. Pour into tins.
- 5 - Bake in a moderately hot oven, Gas 5, 375°F, 190°C, 20 to 25 minutes until firm on top and shrinking slightly from the edges of

## LA PAGE CULINAIRE

## RECETTE POUR LES PETITS CHEFS !!!

CROTTES DE LICORNES

## INGRÉDIENTS POUR 6 PERSONNES:

- 150 g de beurre
- 100 g de sucre
- 2 œufs
- 1 cuillère de thé de vanille
- 250 g de farine
- 1 cuillère de thé de levure
- 1 cuillère de thé de sel
- Colorant alimentaire

(il est possible d'utiliser des colorants naturels : safran ou curcuma pour le jaune, spiruline pour le bleu, thé matcha pour le vert)



## PRÉPARATION:

**Etape 1 :** Dans un grand bol, défaites le beurre en crème avec le sucre.

**Etape 2 :** Ajoutez les œufs et la vanille et bien mélanger.

**Etape 3 :** Dans un autre bol, mélangez la farine, la levure et le sel.

**Etape 4 :** Tamisez le mélange sec au-dessus du mélange humide.

**Etape 5 :** Brassez pour mélanger le tout.

**Etape 6 :** Divisez la pâte en 6 portions égales.

**Etape 7 :** Ajoutez quelques gouttes de colorant dans chacune des boules et mélangez jusqu'à ce que la couleur soit uniforme.

**Etape 8 :** Rangez chaque boule dans un sac de plastique que vous fermerez et laissez au frigo pour au moins 1 heure (idéalement une nuit complète).

**Etape 9 :** Une fois la pâte refroidie, sortez la pâte des sacs et roulez un long rouleau fin.

**Etape 10 :** Superposez chacune des couleurs en torsade.

**Etape 11 :** fusionnez bien les différents morceaux de pâte ensemble.

**Etape 12 :** Coupez des morceaux de pâtes en petits tronçons que vous enroulerez sur eux-mêmes pour suggérer la forme d'une crotte.

**Etape 13 :** Cuisez à 200°C pour 8 à 10 min.

**Etape 14 :** Pour décorer, vous pouvez utiliser des paillettes en sucre, des étoiles...

**Petit secret :** Si vous souhaitez voir la vidéo de cette préparation rendez-vous sur [www.marmiton.org](http://www.marmiton.org)

## LA PAGE CULINAIRE

**LES CHOUX POPS****INGRÉDIENTS:**

Pour la pâte

- 200 g de farine
- 40 cl d'eau (2 verres)
- 120 g de beurre
- 6 œufs
- 4 sucres en morceaux n°3
- 2 pincées de sel

Pour la crème pâtissière

- 1,5 l de lait
- 6 œufs
- 150g de sucre en poudre
- 150 g de farine
- Parfum au choix (sucre vanillé, café soluble, cacao en poudre, arôme citron...)

Pour le craquelin

- 60 g de farine
- 60 g de cassonade ou sucre cristallisé
- 60 g de beurre salé

**PRÉPARATION:**

Faire une pâte pour le craquelin avec la farine, la cassonade et le beurre, l'étendre en une couche très fine entre deux feuilles de papier cuisson et découper de petits cercles que vous mettez au congélateur le temps de faire la pâte à choux.

Allumer le four Thermostat 180°.

Pour confectionner la pâte à choux, porter à ébullition dans une grande casserole l'eau, le beurre, le sucre et le sel, lorsque le mélange bout, ajouter la farine d'un seul coup hors du feu et remuer énergiquement avec une spatule en bois.

Remettre le récipient sur le feu et continuer de remuer afin de faire dessécher la pâte, après quelques minutes poser la casserole sur votre plan de travail et laisser tiédir votre préparation quelques instants.

Ajouter les œufs un par un en prenant soin de bien mélanger entre chaque œuf et de vérifier que la pâte ne soit pas trop coulante (plus la pâte contient d'œufs, plus elle gonfle mais plus elle se ramollit) à la fin on peut battre le dernier œuf dans un ramequin et n'en mettre que la moitié (la pâte doit former des crêtes de coq).

Recouvrir la plaque de votre four de papier cuisson, déposer la valeur d'une petite cuillère à soupe de pâte avec une poche munie d'une douille ou d'une cuillère si n'en possédez pas, espacer suffisamment les choux pour qu'ils ne se collent pas à la cuisson, déposer un rond de craquelin sur le dessus et enfourner aussitôt, laisser cuire 20 mn à 180° et laisser encore 10mn à 160° (il faut s'assurer que la pâte soit bien sèche avant de les sortir du four).

Réaliser la crème pendant la cuisson des choux, dans une casserole, mettre le lait à bouillir puis casser les œufs dans un saladier, ajouter le sucre et battre au batteur électrique afin de faire blanchir la préparation. Ajouter la farine, mélanger et verser le lait tout en continuant à battre.

Verser le mélange dans la casserole et laisser chauffer sans cesser de remuer au fouet jusqu'à l'ébullition laisser cuire une minute et débarrasser dans un saladier, parfumer à votre goût et laisser refroidir.

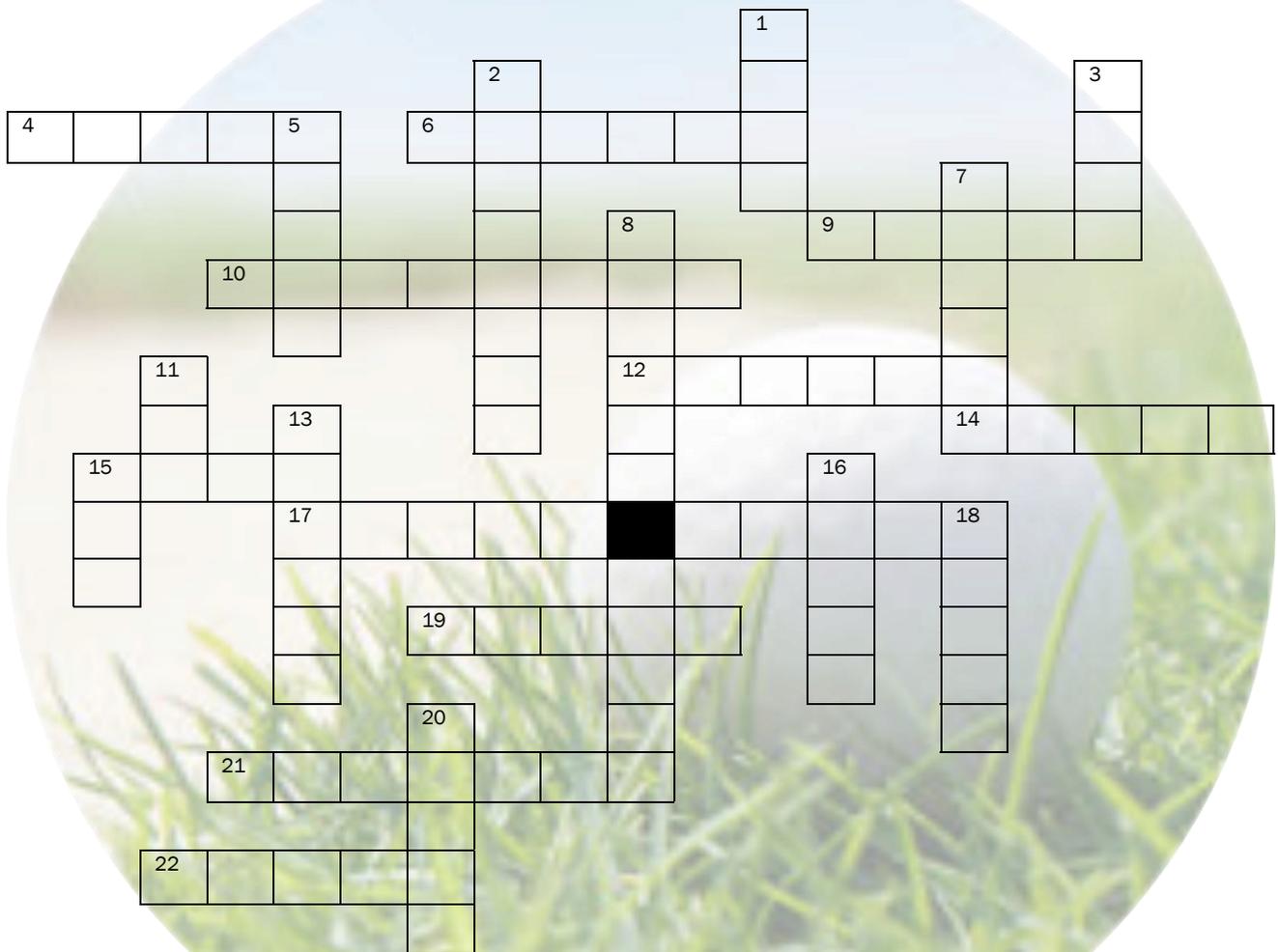
Ces préparations peuvent être réalisées la veille.

Garnir les choux avec la crème, soit par le dessous avec une poche à douille ou par-dessus en coupant légèrement le chou pour le remplir de crème à l'aide d'une cuillère et mettre au frais.

Les choux peuvent être piqués dans des bâtonnets de bois pour les servir.

## LE MOMENT DETENTE

## BALADE AU GOLF

**HORIZONTALEMENT :**

4. Élément essentiel au jeu d'un poids inférieur à 45.9g et un diamètre supérieur à 42.67mm
6. Club à grosse tête faisant partie de la famille des bois, le plus léger du sac, qui permet de taper les coups de départ les plus long
9. Outils du golfeur lui permettant de lancer sa balle
10. Quand un joueur joue un trou en scurant 3 coups en dessous du nombre de coups supposé normal pour un trou
12. Quand un joueur joue un trou en scurant 1 coup en dessous du nombre de coups supposé normal pour un trou
14. Partie gazonnée avec une herbe taillée plus haute et plus difficile à jouer
15. Réceptacle de 108mm de diamètre et au moins 100mm de profondeur, installé sur le vert
17. Célèbre joueur de golf
19. Touffe de gazon arrachée au sol après un coup de fer
21. Zone d'herbe parfaitement tondu, située entre le départ et l'arrivée
22. Les clubs les plus « ouverts » du sac (ceux qui font voler la balle le plus haut et le moins loin) faisant partie de la famille des fers

**VERTICALEMENT :**

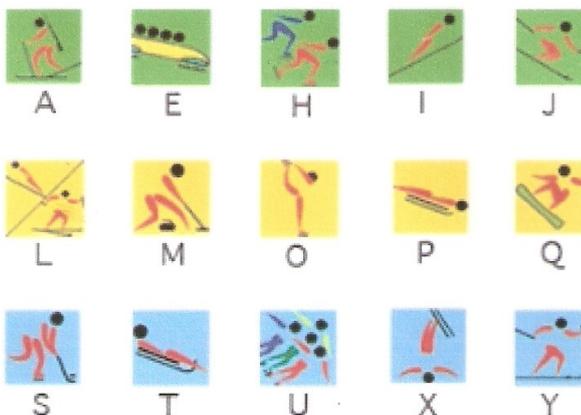
1. Famille de clubs, à tête métallique, avec différents degrés d'ouverture en fonction de la distance à parcourir
2. Un terrain permettant aux golfeurs de s'entraîner
3. Famille de clubs, utilisés pour les coups longs
5. Quand un joueur joue un trou en scurant 2 coups en dessous du nombre de coups supposé normal pour un trou
7. Obstacle fait de sable
8. Quand un joueur joue un trou en scurant 2 coups en dessus du nombre de coups supposé normal pour un trou
11. Nombre de coups théoriques fixé pour chaque trou
13. Club utilisé pour frapper uniquement sur les greens
15. Désigne à la fois l'air de départ et le support sur lequel on pose sa balle pour le coup de départ
16. Quand un joueur joue un trou en scurant 1 coup en dessus du nombre de coups supposé normal pour un trou
18. Mouvement effectué par le joueur avec son club pour frapper la balle
20. Surface de gazon tondu ras sur laquelle se trouve le trou

Solution fin de gazette

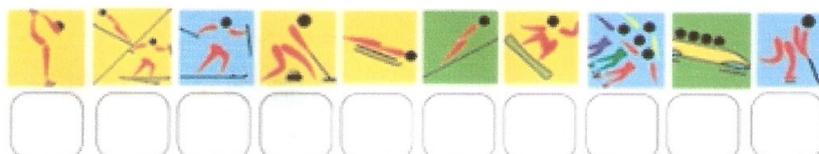
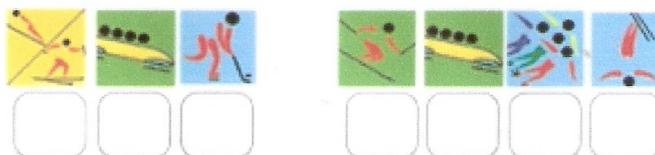
LE MOMENT DETENTE

Jeu de mots codés :

A chaque logo de sport d'hiver correspond une lettre



Mots codés :



MOTS MELES

N	A	T	A	T	I	O	N	E
R	F	O	O	T	S	K	Y	S
U	G	P	O	L	O	O	B	C
D	A	N	S	E	L	F	O	R
B	T	E	N	N	I	S	X	I
Y	B	A	S	K	E	T	E	M
C	Y	C	L	I	S	M	E	E

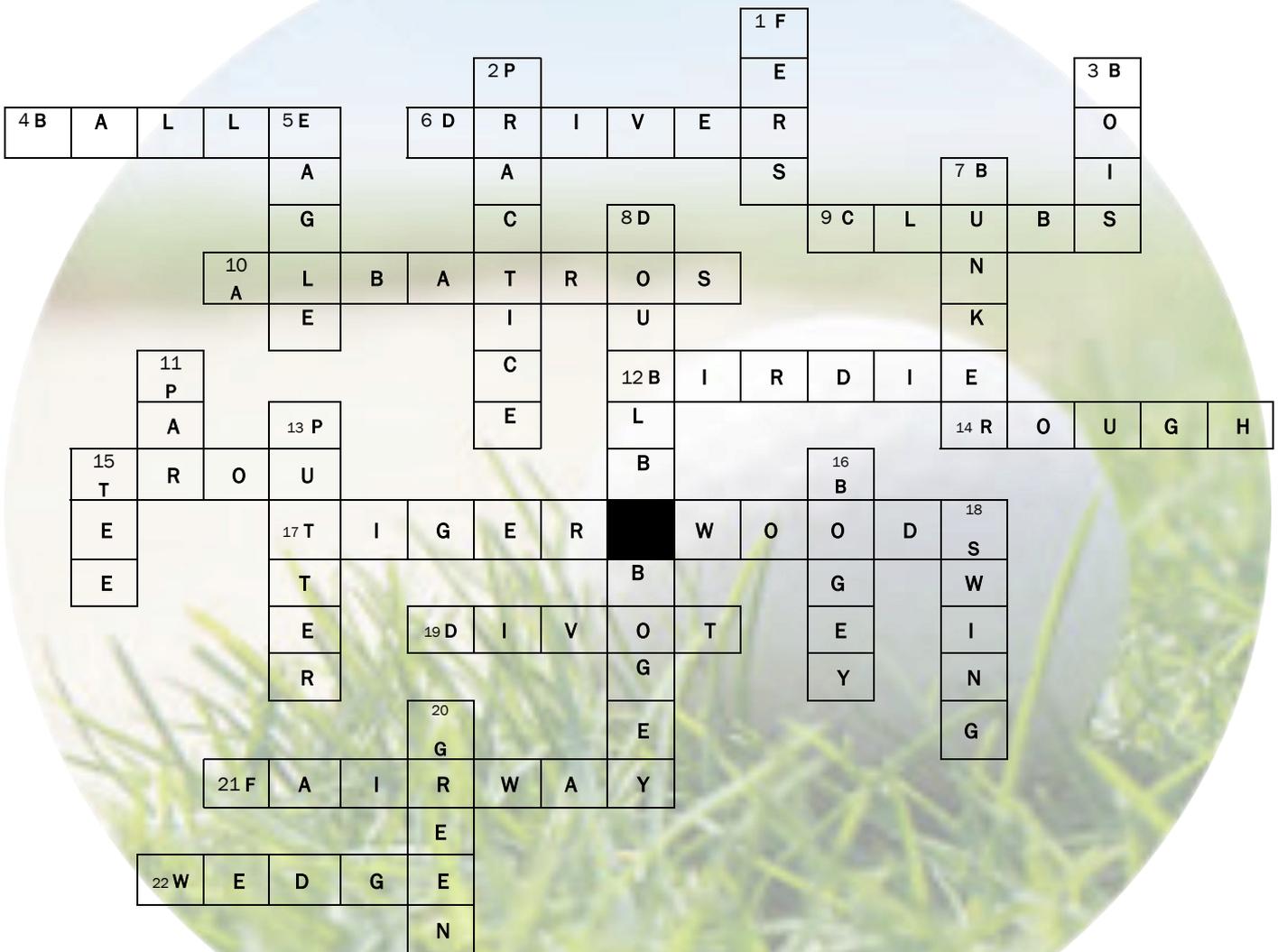
- BASKET
- BOXE
- CYCLISME
- DANSE
- ESCRIME
- FOOT
- NATATION
- POLO
- RUDBY
- SKY
- TENNIS

Nouveau sport à Château-Garnier :

-----

SOLUTIONS DES JEUX

# BALADE AU GOLF



Les mots codés : LES JEUX OLYMPIQUES

Les mots mêlés : GOLF

## LE CALENDRIER DES FETES

**JANVIER :**

- ⇒ Samedi 6 : Vœux du Maire à 15 h Salle des Fêtes
- ⇒ Dimanche 14 : AG Eteurbeuil

**JUILLET :**

- ⇒ Samedi 14 : Fête au Plan d'Eau organisée par le Foyer des jeunes + feu d'artifice

**FEVRIER :**

- ⇒ Dimanche 4 : AG Comité Echange Culturel
- ⇒ Vendredi 16 : Belote Club de l'Amitié
- ⇒ Samedi 17 : Chorale - Soirée folklore
- ⇒ Samedi 24 : AG UNC Salle Semailles au Vent

**AOÛT :**

- ⇒ Dimanche 5 : Rallye pédestre du Plan d'eau
- ⇒ Samedi 18 - Dimanche 19 : Ball Trap ACCA

**MARS :**

- ⇒ Samedi 3 : Carnaval des Ecoles
- ⇒ Samedi 17- Dimanche 18 : Théâtre
- ⇒ Vendredi 23 - Samedi 24 : Théâtre

**SEPTEMBRE :**

- ⇒ Dimanche 2 : Sortie Culturelle Comité Jumelage
- ⇒ Vendredi 7 : Belote du Club de l'Amitié

**AVRIL :**

- ⇒ Samedi 7 : Concert Chorale
- ⇒ Dimanche 8 : Loto de la Pêche

**OCTOBRE :**

- ⇒ Samedi 6 - Dimanche 7 : Enduro Carpiste
- ⇒ Samedi 13 : Concours Tarot

**MAI :**

- ⇒ Vendredi 11 : Belote Club de l'Amitié
- ⇒ Dimanche 13 : Randonnée Gencéenne

**NOVEMBRE :**

- ⇒ Dimanche 11 : Banquet AFN
- ⇒ Samedi 17 : Belote du Plan d'eau
- ⇒ Vendredi 23 : Belote Chorale
- ⇒ Samedi 24 : Journée caritative

**JUIN :**

- ⇒ Samedi 2 : Tournoi sixte Foot (à confirmer)
- ⇒ Dimanche 3 : AG ACCA (à confirmer)
- ⇒ Samedi 23 : Fête de la musique Foyer des Jeunes

**DECEMBRE :**

- ⇒ Dimanche 2 : Loto ACCA (à confirmer)
- ⇒ Samedi 8 : Arbre de Noël des Ecoles

**SOMMAIRE**

Le mot du Maire	2
L'Etat Civil	3
La vie municipale	4 - 6
Les travaux	7 - 8
Les chiens errants	9
Le départ d'Audrey	10
Les réunions de Conseil	11 - 20
Nouvelle Collectivité : Communauté de Communes du Civraisien en Poitou	21
Le haut débit	22
Eaux de Vienne	23
La Prime Isolation	24
Les Compteurs communicants	25
Les Eoliennes	26 - 27
Energies Vienne	28 - 29
Vie pratique - Infos en bref - ADMR	30 - 32
Instant Convivial	33
Pluriservices	34
Changement Fréquences TNT	35 - 36
Les Associations	37 - 43
La page Anglaise	44 - 49
La page culinaire	49 - 51
Le moment détente	52 - 54
Le calendrier des fêtes	55
Le comité de rédaction	57
Invitation aux vœux du Maire	58

## LE COMITE DE REDACTION

François AUDOUX

Benoite BERNARDEAU

Claudine CHEVAIS

Huguette LEOBET

Estelle LUCQUIAUD

Régis LUCQUIAUD

Sylvie MIGNON

Angela STEPHENS

Publication assistée par ordinateur

Isabelle AUDOUX

Séverine FELY

Stéphane GUILLET

Michel ROUET

Françoise VETAULT

Remerciements à nos correctrices

## Meilleurs Vœux 2018



**François AUDOUX, Maire de Château-Garnier**

**et son conseil Municipal**

seraient très honorés de votre présence lors des vœux de la Municipalité

qui se dérouleront le :

**Samedi 6 janvier à 15 heures**

à la salle des fêtes de Château-Garnier.